

CULTURE

Charles Aznavour,
1924-2018.
Le dernier des géants
de la chanson
française s'éteint.
B 12



MÉDECINE

Le Nobel remis
à un Américain
et à un Japonais | **B 4**

SOCIÉTÉ

L'UdeM adopte
la ligne dure
sur le cannabis | **B 5**

CAHIER



ACTUALITÉS



L'entente conclue dimanche soir, quelques minutes seulement avant la fin du délai imposé par Washington et Mexico, protège des dispositions qu'Ottawa jugeait essentielles dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

LIBRE-ÉCHANGE

Le Canada défend ses acquis

Ottawa, Washington et Mexico concluent une entente à géométrie variable

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La principale victoire du Canada, dans sa nouvelle entente de libre-échange avec ses partenaires nord-américains, aura été de défendre ses acquis face à un président américain prêt à tout pour lui arracher des concessions.

Comme on le craignait depuis quelque temps déjà, le poids de l'incertitude économique et de la menace de tarifs commerciaux américains dans l'automobile ont convaincu Ottawa d'accorder des concessions à son intimidant voisin américain, notamment dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs, sous gestion de l'offre.

L'entente conclue dimanche soir, quelques minutes seulement avant la fin du délai imposé par Washington et Mexico et au terme de 13 mois de négociations, protège toutefois des dispositions qu'Ottawa jugeait essentielles dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), comme son mécanisme de règlement des différends et l'exception culturelle, en plus d'en créer de nouvelles qui pourraient se révéler utiles à défaut d'être véritablement avant-gardistes. Mais la menace de tarifs américains plane toujours.

Constitué du sigle AEUMC (USMCA en anglais), l'Accord États-Unis-Mexique-Canada est « une nouvelle historique pour notre nation et même pour le monde entier », a déclaré en conférence de presse lundi le président américain, Donald Trump, sur la pelouse du Rose Garden de la Maison-Blanche. Moins triomphant, son homologue canadien, Justin Trudeau, a quant à lui estimé que

c'était « une belle journée pour le Canada », notamment parce que la nouvelle entente permettait « de préserver les parties les plus importantes de l'ALENA ».

Le premier ministre a reconnu que les concessions faites aux États-Unis dans le secteur agricole n'étaient « pas l'idéal », mais a tout de suite rappelé que le président américain ne réclamait au départ rien de moins que le démantèlement complet du système de gestion de l'offre.

Il s'est défendu d'avoir sacrifié les agriculteurs québécois pour protéger les travailleurs de l'automobile ontariens de la menace de tarifs de 25 % que faisait peser le président américain en cas de désaccord.

La ministre canadienne des Affaires extérieures, Chrystia Freeland, s'est félicitée d'avoir aidé le camp américain à remplacer son exigence initiale de 50 % de contenu uniquement américain dans le secteur, par un minimum de 40 à 45 % de contenu fabriqué par des travailleurs gagnant au moins 16 \$ l'heure.

Une victoire

L'une des grandes victoires d'Ottawa est d'avoir su conserver, contrairement au Mexique, le droit d'en appeler à un tribunal d'experts indépendant pour juger les sanctions commerciales qu'un pays estimerait illégales (chapitre 19 de l'ALENA), et auquel le Canada a souvent eu recours, notamment dans le conflit récurrent du bois d'œuvre.

Contrairement au Mexique, il a renoncé au recours à un autre mécanisme de règlement des différends

qui permet, celui-là, à une entreprise privée de contester la décision d'un gouvernement qu'elle juge discriminatoire. Exigée à l'origine par les États-Unis pour protéger leurs entreprises contre l'arbitraire mexicain, mais rejetée aujourd'hui par le gouvernement Trump, comme tous les tribunaux qui ne sont pas américains, cette disposition, qui apparaît dans le fameux chapitre 11 de l'ALENA, a coûté jusqu'à présent plus de 300 millions au Canada en pénalités et en frais juridiques, a déclaré Chrystia Freeland.

Le Canada est non seulement parvenu à conserver son droit d'adopter des règles pour protéger le caractère distinct de son secteur culturel, mais a convaincu les États-Unis d'élargir ce droit au numérique.

Alors que Washington réclamait que le nouvel accord s'éteigne automatiquement au bout de cinq ans à moins que les trois pays n'acceptent explicitement de le reconduire, le Canada et le Mexique ont obtenu qu'on procède plutôt à un réexamen tous les six ans, et qu'en cas d'insatisfaction, on s'accorde au moins dix ans pour convenir des correctifs, pour un horizon total d'au minimum 16 ans.

Les commerçants canadiens seront déçus d'apprendre que le seuil à partir duquel les taxes à la consommation s'appliquent à un bien acheté en ligne aux États-Unis a été doublé de 20 à 40 dollars canadiens et multiplié par sept (de 20 \$ à 150 \$) dans le cas des droits de douane.

VOIR PAGE B 2 : LIBRE-ÉCHANGE

UPAC

Robert Lafrenière démissionne

ANNABELLE CAILLOU
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Coup de théâtre : le commissaire de l'Unité permanente anti-corruption (UPAC), Robert Lafrenière, a remis sa démission lundi, en pleine journée électorale.

Le porte-parole de l'unité d'enquête, Mathieu Delisle, en a fait l'annonce en milieu de journée, précisant que le grand patron quitterait ses fonctions le 2 novembre prochain au lieu de terminer son mandat comme prévu en 2021. Le mystère demeure quant à la raison exacte de ce départ inattendu de M. Lafrenière. L'UPAC a vu le jour en 2011, créée par Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique de l'époque. Robert Lafrenière était à la tête de l'unité depuis ses débuts et avait été reconduit à son poste en 2016.

Ses années à l'UPAC n'ont pas été un long fleuve tranquille, alors qu'il a été la cible de plusieurs critiques. Sa cote de confiance et le travail de son unité ont plusieurs fois été remis en question au cours des dernières années.

Il y a quelques jours, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a annoncé que l'UPAC ne pourrait finalement pas fouiller les documents saisis dans la résidence et la voiture du député libéral Guy Ouellette lors de son arrestation en octobre 2017. L'unité d'enquête le soupçonnait d'être derrière les fuites de renseignements policiers sensibles dans les médias.

En décembre dernier, le travail de l'unité d'enquête avait été grandement secoué par un rapport interne qui dévoilait des détails accablants sur les relations de travail à l'UPAC.

L'affaire Guy Ouellette

Malgré les événements récents, Martine Valois s'étonne du moment choisi par M. Lafrenière pour annoncer son départ. Selon la professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, la décision récente du DPCP dans le dossier de Guy Ouellette ne doit pas nécessairement être perçue comme un reproche au travail de l'UPAC. « Il peut y avoir toutes sortes de raisons pour que le DPCP ne conteste plus la requête pour faire casser les mandats de perquisition, explique-t-elle. Tout au long de la préparation de l'opération [visant Guy Ouellette], le DPCP avait été consulté. Quelle information obtenue dans les dernières semaines par le DPCP a fait en sorte que celui-ci prenne cette décision ? Il y a plusieurs hypothèses et l'une d'elles, c'est la question du privilège parlementaire. »

La professeure rappelle que plus tôt cette année, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi afin d'accorder plus de pouvoirs à l'UPAC et d'assurer son indépendance. « Je pense que M. Lafrenière a fait tout ce qu'il pouvait pour rendre cette fonction indépendante du système politique comme elle devrait. Et il a tenté, pendant toute la durée de ses fonctions, de démontrer qu'il n'était pas à la solde du gouvernement libéral. Mais plus il essayait, moins il réussissait », dit-elle en évoquant les critiques au sujet des enquêtes sur Jean Charest et Marc Bibeau qui n'ont pas abouti.

Un nouveau commissaire

Un processus de nomination d'un nouveau commissaire devra être lancé, mais Martine Valois ne croit pas que celui-ci devrait être nommé aux deux tiers des voix de l'Assemblée nationale comme le réclame notamment la Coalition avenir Québec (CAQ). La spécialiste souligne qu'à l'instar du DPCP, le commissaire de l'UPAC doit exercer ses fonctions « pour l'État, mais en dehors de l'État », à l'abri des influences. À cet égard, son statut est différent de celui du vérificateur général, dont le choix doit être entériné aux deux tiers des voix.

Avec La Presse canadienne



Le mystère demeure quant à la raison exacte du départ inattendu du commissaire de l'UPAC, Robert Lafrenière.

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

ACCORD ÉTATS-UNIS-MEXIQUE-CANADA



Le premier ministre a assuré aux producteurs laitiers qu'ils seraient indemnisés pour la part de marché que son gouvernement a cédée aux Américains en signant l'Accord États-Unis-Mexique-Canada.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Trudeau demande l'indulgence des agriculteurs

Le premier ministre a voulu protéger la gestion de l'offre, que voulait éliminer le gouvernement américain

MARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES
À OTTAWA
LE DEVOIR

À tous les Québécois déçus de l'accord que vient de conclure le Canada avec les États-Unis, Justin Trudeau répond qu'il n'avait d'autre choix que de céder une part du marché des producteurs laitiers. Car c'est la gestion de l'offre au grand complet que voulait abolir Donald Trump.

« On sait très bien que le gouvernement américain visait l'élimination de la gestion de l'offre. Ce qu'on a fait dans cet accord, c'est protéger la gestion de l'offre pour les générations futures parce que c'est un système qui fonctionne », a réitéré le premier ministre Trudeau lundi, en présentant les grandes lignes de l'entente conclue la veille.

Visiblement conscient de l'amère déception des producteurs laitiers, Justin Trudeau leur a assuré qu'ils seraient indemnisés pour les 3,59 % du marché que son gouvernement a cédés aux Américains en signant l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC). Un groupe de travail sera créé pour étudier la somme nécessaire.

Le premier ministre a reconnu qu'il s'agissait du compromis le plus difficile qu'il avait eu à faire, au terme de cette négociation de 13 mois.

« C'est certain que, quand on a dû faire un certain mouvement sur les produits laitiers, ce n'était pas l'idéal. » Le président américain, Donald Trump, venait justement de reconnaître, quelques minutes plus tôt à Washington, que « l'enjeu du secteur laitier était un deal-breaker ».

Pire compromis

Le président américain, lui, estime que son pire compromis dans cette négociation a été d'accepter de conclure une entente.

« Parce que c'est chez nous que les gens se tournent et qu'ils veulent faire du commerce. Je parle ici de tous les pays. Et cela nous donne un énorme avantage pour négocier, qu'aucun gouvernement avant nous n'a utilisé, a-t-il plaidé. On aurait pu [négocier] de façon très différente, mais ça aurait été laid et ça n'aurait pas été gentil. »

Donald Trump et Justin Trudeau ont d'ailleurs tous deux reconnu que leur relation avait été malmenée par les négociations qui se sont conclues dimanche.

« Il n'y a pas de doute que la renégociation de l'ALENA a été difficile », a avoué M. Trudeau. Mais, à l'instar de Donald Trump, le premier minist-

tre a insisté sur le fait que ces défis étaient derrière eux. « Il y a eu beaucoup de tensions, je l'avoue, entre nous deux. Et tout s'est arrangé », a assuré le président.

Les provinces ragent

Justin Trudeau a beau avoir martelé qu'il a été contraint de céder du terrain sur la gestion de l'offre, tour à tour, à Québec, les chefs de partis provinciaux ont vivement dénoncé le nouvel AEUMC.

M. Trudeau a pris leurs remontrances avec circonspection, en les attribuant à la fin de campagne électorale « qui enflamme un peu la rhétorique ».

L'Ontario s'est toutefois elle aussi montrée inquiète de l'ouverture du marché laitier aux Américains. Le premier ministre, Doug Ford, s'est dit « préoccupé » par les compromis d'Ottawa dans ce secteur, de même que par les tarifs qui sont encore imposés aux industries de l'acier et de l'aluminium. Inversement, l'ancien premier ministre Brian Mulroney — qui avait négocié l'ALENA — a estimé qu'à première vue le Canada semblait avoir atteint tous ses objectifs ou presque.

L'opposition à Ottawa

L'entente n'a pas davantage convaincu les partis d'opposition à Ottawa. Le chef conservateur, Andrew Scheer, a accusé Justin Trudeau d'avoir fait trop de compromis — sur la gestion de l'offre, les tarifs qui n'ont pas été levés sur l'aluminium et l'acier, les médicaments, un futur quota d'exportations d'automobiles — pour ne rien obtenir en retour. « Les États-Unis mesurent leur réussite à l'aune de ce qu'ils ont réussi à obtenir. Et le Canada mesure la sienne en regardant ce qu'il n'a pas eu à céder. C'est pas mal évident quel bout du bâton on a. »

Le bloquiste Gabriel Ste-Marie s'est pour sa part demandé « à quoi servent les 40 élus libéraux du Québec, sinon faire la plante verte », puisqu'ils laissent passer les concessions en matière de gestion de l'offre.

Le NPD ne voit aussi dans l'AEUMC que des reculs, à cause de l'augmentation de 8 à 10 ans de la protection des brevets pharmaceutiques et de la concession dans le secteur laitier. Le chef Jagmeet Singh a rappelé que celle-ci s'ajoute aux concessions faites dans les précédents accords de libre-échange avec l'Europe et les pays du Pacifique. « C'est maintenant 10 % de parts de marché qu'on a partagées. Ça aura un énorme impact négatif sur les fermes familiales. »

Le NPD ne l'a pas mentionné dans son point de presse, mais il se réjouit de l'élimination graduelle du chapitre 11, ce mécanisme — historiquement dénoncé par la gauche — permettant à des entreprises d'intenter des pour-

Les chefs de parti dénoncent l'accord

Une entente « très mauvaise pour le Québec ». C'est en ces mots que le premier ministre sortant, Philippe Couillard, a réagi lundi après-midi au nouvel accord, en précisant qu'il avait exprimé « sa profonde déception » au premier ministre Justin Trudeau. « Le gouvernement fédéral a ouvert la porte toute grande aux États-Unis en permettant une intrusion sans précédent dans la politique commerciale intérieure de notre pays », a affirmé M. Couillard, en soulignant que le système de gestion de l'offre n'a pas été « préservé » comme le soutient le gouvernement Trudeau, mais plutôt « déstabilisé ». « Aujourd'hui comme hier, je répète que nous allons prendre tous les moyens pour empêcher l'exécution de cette entente néfaste en matière agricole », a-t-il ajouté.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a promis d'évaluer « toutes les options » pour défendre les producteurs de lait s'il remporte l'élection québécoise lundi soir. « Il y a eu des compromis de faits aux dépens des producteurs agricoles du Québec, c'est décevant. »

Vindictif, le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, a dénoncé le nouvel accord qui ouvre une brèche dans la gestion de l'offre, si chère aux producteurs laitiers. « Il n'y a pas de compromis pour le Québec. Le Québec paie, l'Ontario gagne. »

« Je pense que ça dénote que le Québec verra vraiment ses agriculteurs et sa population défendus lorsque le Québec sera indépendant », a fait valoir, quant à elle, la co-porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé.

suites contre les gouvernements si elles s'estiment lésées par une décision électorale. La ministre Chrystia Freeland a soutenu que cela avait coûté au Canada plus de 300 millions de dollars en pénalité et frais de justice.

Ottawa s'est en outre félicité d'avoir maintenu l'exception culturelle et le chapitre 19 prévoyant un panel de règlement des différends composé de membres des deux pays en litige. Un élément salué aussi par le sous-secrétaire au commerce international mexicain, Juan Carlos Baker, qui s'est réjoui que l'accord demeure trilateral.

III COMMERCE

Profonde déception chez les producteurs laitiers

La volaille et les œufs sont également touchés

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Après avoir vu Ottawa céder du terrain sur le secteur laitier, les producteurs du Québec et d'ailleurs, furieux, s'interrogent sur les mesures que prendra le gouvernement Trudeau afin de compenser les pertes financières entraînées par l'arrivée de produits américains.

Convaincue d'avoir servi de simple pion dans les négociations avec Washington, l'industrie laitière estime que la concession faite aux Américains aura pour effet de condamner le secteur à mourir à « petit feu », selon les Producteurs laitiers du Canada.

Le premier ministre Justin Trudeau et la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, ont affirmé que les négociateurs ont « protégé » la gestion de l'offre, mais signalé qu'Ottawa allait s'asseoir avec les producteurs pour déterminer la manière de les indemniser, sans toutefois offrir de détails.

« On est sceptiques », a laissé tomber le directeur adjoint aux relations publiques et gouvernementales des Producteurs de lait du Québec, François Dumontier. Selon leurs premières estimations, les parts de marché offertes par Ottawa aux Américains atteignent environ 3,9 %, ce qui pourrait se traduire par des revenus perdus de 190 millions par année. « De quelle manière le gouvernement va-t-il compenser ? », a ajouté M. Dumontier.

C'est la troisième fois en quelques années que le Canada abandonne du terrain sur la gestion de l'offre dans les produits laitiers, ayant offert des ouvertures dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec l'Europe et dans le Partenariat transpacifique. Dans le cas de l'Europe, Ottawa a offert aux producteurs 250 millions en aide à l'investissement, mais l'industrie rappelle que les pertes de revenus reviennent année après année. L'entente avec Washington prévoit aussi la disparition de la « classe 7 », qui concerne le lait diafiltré exporté par les Américains et utilisé par les producteurs de fromage.

« Les 220 000 familles canadiennes qui dépendent du secteur laitier pour gagner leur vie (dans les fermes, les usines de transformation et les secteurs connexes) sentent qu'elles ont été utilisées comme monnaie d'échange pour conclure cet accord », ont écrit les Producteurs de lait du Canada. « Le gouvernement a concédé un accès à notre marché intérieur aux États-Unis, affectant ainsi notre capacité de produire du lait canadien. Avec cet accès, il est en train de saigner peu à peu le secteur laitier canadien. »

Un mois de production

En entrevue à RDI, le président des Producteurs de lait du Québec, Bruno Letendre, a estimé à environ 9 % l'ensemble des ouvertures de marché faites dans les trois accords. Les pertes de revenus qui en découleront représentent littéralement un mois de production par année, selon lui.

Le Québec compte environ 5500 fermes laitières qui génèrent des revenus de 2,45 milliards par année. Selon leur fédération, l'industrie dans son ensemble fournit de l'emploi à 83 000 personnes.

Les secteurs de la volaille et des œufs sont également touchés, selon les documents de vulgarisation publiés par le gouvernement américain. « On est en train d'analyser les données dans le texte, mais il semblerait que, dans notre domaine aussi, le Canada a concédé certains accès supplémentaires aux États-Unis par rapport à ce qu'on avait déjà », a dit le président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec, Paulin Bouchard, lui-même producteur à Saint-Gédéon, en Beauce. Le Québec compte 150 des 1000 producteurs canadiens, dont le nombre moyen de poules avoisine 25 000. « Ce ne sont pas de bonnes nouvelles. »

Dans le poulet, les Américains pourront expédier au Canada 12 millions de kilos supplémentaires, selon les Producteurs de poulet du Canada. « Cela s'ajoute à l'accès supplémentaire accordé dans le cadre de l'accord du Partenariat transpacifique et à l'accès existant à l'OMC, représentant plus de 10,7 % de notre production actuelle », ont-ils souligné.

Le milieu des affaires, pour sa part, a notamment salué le maintien des dispositions du chapitre 19 sur le règlement des différends, mais noté que rien n'est réglé dans le dossier des tarifs sur l'acier et l'aluminium. « Par contre, il s'agit d'une bonne nouvelle en ce qui concerne les investissements, car cette entente met fin à une trop longue période d'incertitude », a écrit le Conseil du patronat du Québec.

3,9 %

C'est le pourcentage des parts de marché offertes par Ottawa aux Américains, selon les Producteurs de lait du Québec.

12 millions

C'est le nombre supplémentaire de kilos que pourront nous expédier les Américains, selon les Producteurs de poulet du pays.

150

C'est le nombre de producteurs d'œufs québécois, sur les 1000 canadiens, selon la Fédération des producteurs d'œufs du Québec.

EN BREF

Nouvelle directrice au Québec chez Sunwing

Groupe de Voyage Sunwing annonce la nomination de Lyne Chayer comme directrice générale au Québec. « Mme Chayer possède plus de 20 ans d'expérience dans la gestion de campagnes marketing, à travers les canaux de commerce et de consommation. Ses connaissances stratégiques et commerciales feront partie intégrante de la prochaine phase de croissance du groupe sur le marché québécois », lit-on dans le communiqué. Dans l'industrie touristique, Mme Chayer a été vice-présidente marketing chez Transat de 1990 à 2010. Au cours de cette période, elle a cumulé plusieurs fonctions au sein de Nolitours, dont celle de directrice générale du grossiste. Sam Char, vice-président exécutif du voyageur, a également annoncé le retour de Sunwing à Mont-Joli, offrant des vols vers le sud à partir de cette ville. Le Devoir

General Electric nomme un nouveau p.-d.g.

WASHINGTON — Le groupe américain General Electric, qui rencontre d'importantes difficultés, a annoncé lundi la nomination surprise d'un nouveau p.-d.g., Lawrence Culp, et a révisé à la baisse sa prévision de bénéfice par action pour 2018. Lawrence Culp, 55 ans, remplace John Flannery, poussé vers la sortie, et le conseil d'administration espère que le nouveau p.-d.g. accomplira ce qu'il a réussi à faire comme p.-d.g. de Danaher entre 2000 et 2014. Il a transformé une entreprise essentiellement industrielle en « un leader en science et technologie », selon le communiqué. Le groupe, dont la division énergie, qui produit des turbines à gaz, est en pleine tourmente et affiche des performances plus mauvaises que prévu, a annoncé qu'il devrait assumer une charge exceptionnelle qui pourrait atteindre 23 milliards. Agence France-Presse

Pfizer change de patron

PARIS — Le laboratoire pharmaceutique Pfizer a annoncé lundi le départ de son patron Ian Read, qui sera remplacé à partir du 1^{er} janvier par Albert Bourla, actuel directeur des opérations. Ce remplacement à la tête du premier laboratoire pharmaceutique américain se fait dans la continuité puisque M. Read gardera des fonctions de président exécutif au sein du conseil d'administration. Pfizer énumère dans son communiqué les succès ayant jalonné les huit années passées par M. Read à ce poste : 30 autorisations de mise sur le marché pour des médicaments qui pourraient être suivies de 25 à 30 supplémentaires d'ici à 2022 ; « plus de 120 milliards directement reversés aux actionnaires » et « une augmentation de 70 % du dividende ». Comme tous les géants du secteur, Pfizer fait face à la perte des brevets de ses anciens *blockbusters*. Agence France-Presse

La croissance mondiale s'essouffle

WASHINGTON — La croissance mondiale s'essouffle sous l'effet notamment des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, a souligné lundi la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), laissant entendre que l'institution pourrait abaisser ses prévisions. Christine Lagarde note que la croissance mondiale demeure à son plus haut niveau depuis 2011, quand elle avait rebondi après la crise financière de 2008. Mais « il y a des signes qu'elle a atteint un plateau et est devenue moins synchronisée avec moins de pays qui y participent », a-t-elle dit avant les réunions annuelles du Fonds la semaine prochaine à Bali. Certains risques « ont commencé à se matérialiser », allant des taxes douanières aux pressions sur les marchés financiers dans de nombreux pays émergents, note-t-elle. Agence France-Presse

L'entente protège des dispositions qu'Ottawa jugeait essentielles

LIBRE-ÉCHANGE

SUITE DE LA PAGE B 1

Mais ils se consoleront peut-être en se rappelant que les Américains réclamaient que ce seuil soit porté à 800 dollars américains. L'allongement de 8 à 10 ans de la durée de brevet de certains médicaments risque également de coûter plus cher.

Bête noire du mouvement altermondialiste, la disposition interdisant au Canada de réduire unilatéralement son approvisionnement en pétrole aux États-Unis serait abandonnée dans l'AEUMC.

L'entente de dimanche ne met pas un terme aux tarifs douaniers dans l'acier et l'aluminium. On a prévu cependant un dispositif mettant le Canada à l'abri d'éventuelles sanctions américaines dans l'automobile, en plus de lui accorder une période de grâce de 60 jours s'il venait à Washington l'envie d'imposer d'autres tarifs au nom de la défense de sa sécurité nationale.

Gagnant ou perdant ?

Entamée il y a 13 mois, la renégociation de l'ALENA s'est vu donner toutes sortes d'échéances. Arrivés à une entente de principe à la fin du mois d'août, Washington et Mexico avaient laissé à Ottawa jusqu'à la fin du mois de septembre pour embarquer dans leur bateau, afin de laisser le temps au Congrès américain d'étudier le projet de traité et de permettre au président mexicain de le signer avant de céder les rênes du pouvoir à son successeur le 1^{er} décembre.

Les négociations de l'AEUMC auront ainsi été exceptionnellement rapides, dans un monde où il faut habituellement plusieurs années avant d'arriver à un accord, s'est félicité le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, lundi.

Les États-Unis ont joué à la grosse brute de la cour d'école, et cela leur a permis de faire plusieurs gains. Ils ont forcé l'Amérique du Nord à se refermer sur elle-même. Ce n'est pas comme ça qu'on construit une mondialisation viable et durable.

RICHARD OUELLET



Le grand perdant de ces négociations accélérées aura été le Mexique avec ses concessions dans l'automobile et sur le mécanisme de règlement des différends, estime Richard Ouellet, professeur de droit international économique à l'Université Laval. « Le Canada est surtout parvenu à préserver des acquis et à réduire l'incertitude qui plombait son économie. » Quant aux États-Unis, « on est bien forcé d'admettre qu'ils en sortent les grands gagnants. Ils ont joué à la grosse brute de la cour d'école, et cela leur a permis de faire plusieurs gains. » Mais plusieurs des concessions obtenues pourraient s'avérer coûteuses à plus long terme. « Ils ont forcé l'Amérique du Nord à se refermer sur elle-même. Ce n'est pas comme ça qu'on construit une mondialisation viable et durable. »

Geneviève Dufour a une première impression plus positive de l'AEUMC. « J'ai beau regarder cela de tous les côtés, ça m'apparaît plutôt une bonne entente », dit la professeure de droit international économique à l'Université de Sherbrooke. Elle pense notamment aux chapitres sur la protection de l'environnement et la défense des droits des travailleurs, qui ont été renforcés et qui seront soumis désormais au mécanisme de règlement des différends.

Elle évoque les dispositions visant à aider les PME à profiter de la libéralisation du commerce, ainsi que l'attention qu'on semble vouloir porter, pour la première fois, aux Autochtones ainsi qu'à l'égalité entre les hommes et les femmes.

« Cette entente est hypercomplexe, précise toutefois l'experte. Il va falloir du temps pour l'analyser en détail, mais aussi pour voir comment on va la mettre en place. »

LIRE AUSSI : SOULAGEMENT DANS LE MILIEU CULTUREL, PAGE B 10



Pourtant mieux avisés, les Québécois obtiennent à peine la note de passage (de 60%) dans l'Indice de vigilance financière de l'Autorité des marchés financiers. LEONARDO PATRIZI

III SONDAGE

Le comportement financier des Québécois change peu

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Malgré les efforts déployés en matière de littératie financière ces dernières années et les campagnes de sensibilisation, les Québécois ont peu modifié leur comportement financier.

Pourtant plus avisés, ils obtiennent à peine la note de passage (de 60%) dans l'Indice de vigilance financière de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dans l'édition 2018 de l'Indice Autorité, qui mesure la perception de l'utilité et le taux d'adoption d'un ensemble de 40 comportements financiers, la note globale atteint 60,6%. Ce résultat est qualifié de statistiquement stable par rapport aux données de 2016 (61,2%) et de 2014 (60,1%).

Et il se veut à peine plus haut que la donnée originale de 2012 (58,5%). « Ces résultats confirment la nécessité que nous poursuivions nos travaux de sensibilisation », a souligné Louis Morisset, p.-d.g. de l'AMF.

L'étude porte sur un sondage Web réalisé auprès de 1503 Québécois adultes. Elle vise à créer des indices sur les thématiques touchant le crédit, les investissements et placements financiers, la relation avec un représentant, les assurances, le niveau de sensibilisation à la fraude financière et la planification de la retraite.

Parmi les faits saillants, comparée à 2012, la version 2018 de l'étude fait ressortir une amélioration notable des comportements en matière de gestion du crédit, d'assurance automobile et de planifi-

cation de la retraite. À l'inverse, le recul est sensible en assurance habitation.

Plus en détail, si 99% des répondants reconnaissent la nécessité de rembourser le montant exigible dans les délais sur les dettes, 23% disent ne pas y arriver toujours.

Aussi, 97% des répondants reconnaissent la nécessité de payer le solde complet de la carte de crédit à la fin de chaque mois, mais 33% n'y parviennent pas toujours. Ils sont toutefois moins nombreux (72%) à souligner l'importance de vérifier leur capacité à faire des versements sur des dettes à long terme et seulement 45% le font.

Et 62% vont magasiner les taux d'intérêt lors d'un emprunt. Par contre, ils sont plus nombreux (77%) à dire qu'il peut s'avérer très dispendieux d'effectuer une avance de fonds sur sa carte de crédit.

En assurance automobile, 82% des répondants affirment connaître les caractéristiques de leur assurance. Ils sont nombreux (92%) à juger utile de comparer les primes entre assureurs, mais 67% seulement le font.

Planification

Dans le domaine de la planification de la retraite, 80% croient en la nécessité de considérer l'inflation dans l'exercice de planification, mais 56% seulement en tiennent réellement compte. Pour l'espérance de vie, 79% reconnaissent la nécessité de l'inclure dans l'équation, mais 57% passent de la théorie à la pratique.

La proportion est un peu plus élevée lorsque vient le temps de considérer

l'imposition des sommes lors du retrait : 78% parlent de nécessité et 60% l'appliquent. À l'autre extrémité, ils sont 80% à considérer qu'il est important de vérifier si les sommes épargnées sont suffisantes pour la retraite, mais seuls 45% le font.

En assurance habitation, 84% des personnes sondées affirment être assurées et connaître les caractéristiques de leur assurance. Ils sont 81% à évaluer le montant d'assurance nécessaire lors de l'achat et 62% disent comparer les primes auprès de plusieurs assureurs. Tous ces pourcentages sont en baisse constante depuis 2014, et l'indice global pour ce thème est passé de 74,6% à 70,8% entre 2012 et 2018.

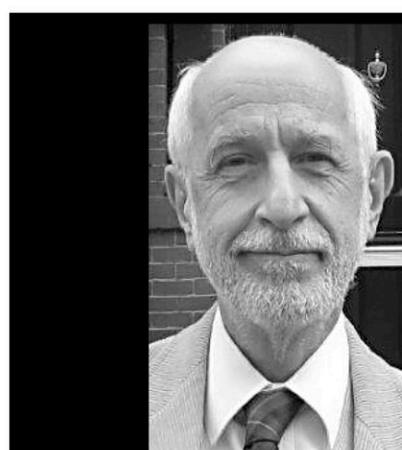
En matière de comportements, l'Indice Autorité relève notamment que 58% des répondants composent le segment dit Avisé, impliquant une connaissance élevée et un comportement « souhaitable ». Ce poids était de 50% dans l'édition de 2012.

Aussi, 72% affirment qu'il leur est facile de gérer leurs finances. Ils sont 77% à se sentir bien ou très bien face à l'assurance auto, 75% face à l'assurance habitation, mais 61% eu égard aux assurances vie et santé, et 49% face aux placements. La source d'information consultée par les répondants est le conseiller ou l'institution financière pour 51% d'entre eux, de la documentation sur Internet et dans les revues pour 32%.

Les répondants ont recours aux services d'un conseiller à 74% et les trois quarts disent ne jamais effectuer de transactions à l'aide d'un service de courtage en ligne.

23

%
C'est le pourcentage des répondants qui disent ne pas toujours arriver à rembourser le montant exigible dans les délais sur les dettes.



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III NOBEL DE MÉDECINE

L'immunothérapie révolutionne la lutte contre le cancer

Le prix a été remis à l'Américain James P. Allison et au Japonais Tasuku Honjo

PAUL RICARD
À PARIS
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'immunothérapie remplacera-t-elle un jour la chimiothérapie pour lutter contre le cancer? Qualifiée par certains de révolution et couronnée par le prix Nobel de médecine lundi, cette technique en plein essor consiste à renforcer les défenses du corps contre la maladie.

Le Nobel a été attribué lundi à un duo d'immunologistes, l'Américain James P. Allison et le Japonais Tasuku Honjo. Ils ont découvert comment déclencher une réponse de l'organisme contre le cancer, en neutralisant certaines molécules qui l'empêchent de se défendre.

« L'immunothérapie explose, c'est peut-être la voie la plus importante découverte récemment pour traiter le cancer », explique à l'AFP le chercheur français Pierre Goldstein.

« C'est une révolution équivalente à l'arrivée des antibiotiques », s'enthousiasme Eric Vivier, chercheur à l'Inserm.

Cette technique n'est utilisée sur les patients que depuis quelques années, et ne fonctionne pas sur tous les malades ni sur tous les cancers — elle bute encore complètement sur les cancers du pancréas et du cerveau. Mais les espoirs qu'elle porte incitent l'industrie pharmaceutique à investir lourdement.

À la date de juillet dernier, il y avait quelque 800 essais cliniques en cours dans le monde et plus de 30 médicaments en développement, selon un décompte de l'American Cancer Society. De nombreux sont déjà autorisés en Europe et aux États-Unis.

Pour se défendre contre ce qui est étranger à notre organisme, le corps s'appuie sur des globules blancs appelés lymphocytes T. L'immunothérapie vise à doper ces petits soldats afin qu'ils s'attaquent aux tumeurs — alors que la chimiothérapie ne fait forcément pas la différence entre cellules saines et cancéreuses.

Ces cellules de défense portent sur leur surface des molécules dites « inhibitrices », qui peuvent freiner leur efficacité sous l'action des cellules cancéreuses.

L'immunothérapie consiste à neutraliser ces molécules inhibitrices (dont deux sont nommées CTLA-4 et PD-1) en utilisant des protéines appelées anticorps. Le but : lever ces freins et permettre ainsi aux lymphocytes, et donc à l'organisme, de se défendre contre le cancer.

CTLA-4 a été découverte par Pierre Goldstein et son équipe en 1987. « Mais ce sont les lauréats du Nobel qui ont développé les anticorps correspondants », explique ce directeur de recherche émérite de l'Inserm à Marseille.



« Ces médicaments ont transformé les perspectives de nombreux patients à qui il ne restait plus aucune option », souligne le professeur Charles Swanton, de l'association britannique de lutte contre le cancer Cancer Research UK.

Depuis 2011, les autorités sanitaires américaine et européenne ont approuvé des immunothérapies pour le mélanome métastaté, le cancer du poumon avancé, le cancer du rein métastaté et pour des cancers ORL et de la vessie, énumère la professeure Laurence Zivogel, de l'Institut Gustave Roussy, près de Paris, premier centre de lutte contre le cancer en Europe.

Les immunologistes Tasuku Honjo et James P. Allison ont reçu le Nobel de médecine.
SAM YEH AGENCE FRANCE-PRESSE

III ACTION COLLECTIVE

Gilbert Rozon s'estime victime d'une « injustice »

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Le fondateur de Juste pour rire, Gilbert Rozon, estime que l'action collective du groupe de présumées victimes d'agressions sexuelles qui le vise est « une injustice » qui le force « à dépenser des sommes substantielles », selon son mémoire d'appel déposé lundi.

Selon l'ancien magnat de l'humour, le juge Donald Bisson, de la Cour supérieure du Québec, a commis plusieurs erreurs en autorisant la requête des Courageuses.

« L'action collective est ici utilisée comme un outil permettant à des personnes de se regrouper dans le but de dénoncer, stigmatiser et punir un individu, le tout sans soulever de questions identiques ou suffisamment similaires [...] pour lui permettre de se défendre adéquatement », peut-on lire dans le document d'une trentaine de pages.

Les Courageuses est un groupe qui a été créé à la suite des révélations du *Devoir* et du 98,5 FM à propos d'allégations d'agressions sexuelles portées par neuf femmes contre Gilbert Rozon, en octobre 2017.

« Les faits reprochés à [M. Rozon], bien qu'ils puissent globalement être qualifiés d'inconduite sexuelle, sont éminemment et fondamentalement singuliers et particularisés [...] Ils s'opposent, par leur nature même, à une démarche collective puisque chaque membre du groupe a nécessairement une cause d'action distincte à l'endroit de [M. Rozon] », font valoir ses avocats.

En août dernier, le plus haut tribunal de la province a donné le feu vert à M. Rozon pour contester le jugement rendu en mai par le juge Bisson. Celui-ci a autorisé « Les Courageuses » à aller de l'avant avec leur action pour obtenir jusqu'à 10 millions de dollars.

« Si la demanderesse n'était pas autorisée à tenter la présente action collective, il est fort probable que de très nombreuses victimes seraient privées de l'exercice de leur droit en justice », avait conclu le juge Bisson.

Les Courageuses disent avoir trouvé au moins 20 victimes qui ont été agressées ou harcelées par M. Rozon sur une période qui s'étend sur trois décennies, soit de 1982 à 2016.

« Il n'est pas sans pertinence de mentionner que ce jugement est sans précédent : il s'agit de la première fois au Canada qu'un individu fait personnellement face à une action collective en responsabilité civile extracontractuelle pour des actes allégués d'agression et/ou de harcèlement sexuel sans qu'une institution ou un employeur ne soit en même temps interpellé [...] », soulignent les avocats de M. Rozon.

Pour l'instant, aucune accusation criminelle n'a été portée contre Gilbert Rozon. Les Courageuses auront quant à elles jusqu'au 15 novembre pour répondre à la contestation.

III INDONÉSIE

200 000 personnes ont besoin d'aide

Le pays a commencé à enterrer ses morts dans une fosse commune

HARRY PEARL
À PALU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Des volontaires ont commencé lundi à enterrer dans une vaste fosse commune les corps de victimes du séisme et du tsunami qui ont dévasté l'île indonésienne des Célèbes, où l'ONU a estimé que 191 000 personnes avaient besoin d'aide humanitaire.

Cette catastrophe a fait au moins 844 morts, et 59 000 déplacés, selon le dernier bilan annoncé lundi par l'agence de gestion des catastrophes et le gouvernement.

Le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (UNOCHA) a estimé de son côté à 191 000 le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Le président indonésien, Joko Widodo, a décidé d'accepter l'aide étrangère, alors que 18 pays et de nombreuses ONG ont jusqu'ici proposé leurs services.

« L'entraide est une tradition internationale que nous devons apprécier [...] L'Indonésie a elle-même souvent contribué et fourni de l'aide », a expliqué le ministre de la Sécurité, le général Wiranto, qui n'a qu'un patronyme, comme nombre d'Indonésiens.

Après le séisme d'une magnitude de 7,5 suivi d'un tsunami qui a frappé vendredi la côte ouest des Célèbes et dévasté la ville de Palu, les habitants manquent de tout : nourriture, eau potable, carburant ou médicaments. Les réseaux électriques et de télécommunications ont été très endommagés et les sauveteurs manquent d'équipements pour rechercher les survivants dans les décombres.

Les agences humanitaires et ONG ont beaucoup de difficultés à faire parvenir de l'aide sur place alors que de nombreuses routes sont coupées et les aéroports endommagés.

« Nous n'avons pas beaucoup de nourriture. Nous avons pu prendre seulement ce que nous avions dans la maison. Et nous avons besoin d'eau potable », témoigne Samsinar Zaid Moga, une femme de 46 ans interrogée par l'AFP.

« Le plus important, ce sont des tentes parce qu'il a plu et il y a beaucoup d'enfants ici », ajoute sa sœur, Siti Damra.

Oxfam « prévoit d'apporter de l'aide à potentiellement 100 000 personnes », de la nourriture instantanée,



des kits de purification d'eau et des abris, a indiqué Ancilla Bere, une responsable de l'ONG en Indonésie.

Au moment du séisme, 114 étrangers se trouvaient dans la région, et la plupart sont sains et saufs et en cours d'évacuation, selon l'agence de gestion des catastrophes.

État d'urgence de 14 jours

Les autorités indonésiennes craignent que le bilan s'alourdisse encore et ont déclaré un état d'urgence de 14 jours.

La plupart des victimes ont été recensées à Palu, agglomération de 350 000 habitants sur la côte ouest des Célèbes. La chaîne locale Metro TV a diffusé des images aériennes du village de Petobo, au sud de Palu, qui semble avoir été particulièrement touché. Quelque 700 personnes pourraient avoir trouvé la mort dans ce quartier, selon les autorités.

À Poboya, sur des collines qui surplombent la ville de Palu, des volontaires ont commencé à mettre en terre des corps de victimes dans une vaste fosse commune, prévue pour 1300 corps.

Trois camions chargés de dépouilles

À Palu, des motocyclistes circulent sur une route où les édifices qui la bordent ont été détruits, et où un bateau s'est échoué.

JEWEL SAMAD AGENCE FRANCE-PRESSE

enveloppées dans des sacs orange, jaune et noir sont arrivés sur le site, a constaté un journaliste de l'AFP. Un par un, ils ont été placés dans la fosse et une pelleuse les a recouverts de terre.

Les autorités avaient d'abord disposé les corps dans des morgues improvisées pour qu'ils puissent être identifiés mais, devant le risque sanitaire, elles se sont décidées à procéder à des enterrements de masse.

À Balaroa, un quartier périphérique de Palu qui abritait un complexe résidentiel, les dégâts sont énormes. La zone est transformée en une étendue parsemée d'arbres arrachés, de morceaux de béton, de tôles ondulées tordues, de cadres de portes arrachés et de morceaux de meubles.

Dans les décombres des principaux bâtiments, les équipes de recherche mènent une course contre la montre pour sortir des survivants. Des sauveteurs tentaient lundi de retrouver des survivants dans les restes de l'hôtel Roa Roa, alors que 50 à 60 personnes pourraient avoir été ensevelies. Pour l'instant deux personnes ont été sauvées sur ce site, selon une source officielle.

EN BREF

Jean-Claude Arnault coupable de viol

COPENHAGUE — L'homme au centre d'un scandale d'agressions sexuelles et de crimes financiers qui ternit l'académie qui décerne le prix Nobel de littérature a été reconnu coupable de viol et condamné lundi à deux ans de prison. Jean-Claude Arnault, 72 ans, figure majeure de la culture suédoise, avait déjà été accusé en 2011 d'avoir violé la même femme à deux reprises. Il avait été reconnu coupable d'un viol, mais acquitté de l'autre. Arnault avait nié les accusations.
Agence France-Presse

III CANNABIS

L'UdeM adopte la ligne dure

La consommation de marijuana sous toutes ses formes sera interdite, en tout temps et en tous lieux

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Illégal jusqu'au 17 octobre prochain, le cannabis va devenir une substance bannie sous toutes ses formes et en tout temps du campus de l'Université de Montréal après sa légalisation, dans un peu plus de deux semaines. L'établissement vient d'adopter un règlement qui impose la ligne dure face à la consommation du cannabis et qui tiendra la plante et ses dérivés hors de son territoire, y compris des résidences universitaires, et de toutes activités sociales étudiantes.

Dans son règlement, entériné par le conseil de l'Université la semaine dernière et dont *Le Devoir* a pris connaissance, l'Université de Montréal ne va tolérer la présence du cannabis que pour usage médical, et « sur ordonnance du médecin » seulement, ainsi que dans le cadre de recherches scientifiques « avec des participants humains », et ce, dans le respect des normes éthiques en vigueur.

« Ce règlement est très près de la loi provinciale [qui se prépare à encadrer la légalisation du cannabis], ce qui nous convient », a résumé lundi Matis Allali, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM). Il a cependant émis un bémol : « À plusieurs égards, c'est aussi un règlement qui nous apparaît inapplicable. »

Résidences des étudiants

C'est que l'établissement pousse son interdiction très loin, en l'amenant dans les espaces privés des étudiants vivant en résidence et qui, en vertu du règlement, ne pourront pas consommer des produits dérivés du cannabis, dont les huiles et les aliments ou les boissons à base de cannabis. « Nous voyons là la possibilité d'entraves aux droits individuels », ajoute-t-il. La consommation de cannabis sous forme combustible à inhaler reste interdite, comme l'est actuellement celle de la cigarette.

Le règlement s'applique à tous les employés et étudiants de l'université, mais aussi aux visiteurs et fournisseurs de l'établissement. Il s'applique également à l'ensemble des activités universitaires, ce qui comprend les activités sociales, dont celles organisées par l'université et ses associations reconnues et accréditées, autant sur le campus qu'à « l'extérieur de celui-ci »,



Le règlement de l'Université de Montréal va jusqu'à interdire la consommation de cannabis dans les résidences pour étudiants.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

peut-on lire. L'Université de Montréal va interdire également la culture du cannabis sur son territoire, sa vente, sa publicité et sa promotion. Quant à la possession, le document n'en fait pas mention, laissant ainsi, sur ce point, la loi provinciale s'appliquer. Cette loi permettra de posséder moins de 30 grammes de cannabis dans les lieux publics. Entre autres.

Un règlement similaire a été adopté par l'Université Laval en août dernier. Toutefois, l'établissement a décidé la semaine dernière, après consultation de sa communauté universitaire, d'en alléger un peu la sévérité en autorisant « la consommation de cannabis, excluant la fumée, par une personne étudiante lors d'activités sociales étudiantes tenues après les heures de cours ». Des consultations ont bien été tenues par l'Université de Montréal pour l'élaboration de son règlement dans les semaines qui ont précédé son

adoption. La FAECUM y a participé et a fait part de ses doutes quant à la possibilité d'en appliquer plusieurs points. En vain. « Nous avons été consultés, mais pas écoutés », déplore M. Allali.

Le cadre posé par l'Université de Montréal autour du cannabis est similaire à celui que s'est donné l'Université McGill, qui imposera dans quelques jours la même ligne dure. Ses lignes directrices préliminaires interdisent en effet le cannabis sous toutes ses formes dans tous les bâtiments et sur tous les terrains du campus. L'UQAM n'a pas encore adopté de politique particulière ce sujet. L'Université du Québec à Montréal rappelle toutefois que l'interdiction de fumer du cannabis est déjà contenue dans sa politique de lutte contre le tabagisme. Quant à l'Université de Sherbrooke, elle dit ne pas avoir encore statué sur la question.

L'interdiction complète du cannabis sur les campus s'impose alors que le

taux de consommation est très élevé chez les jeunes adultes au Canada, fait remarquer Patricia Conrod, professeure à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal qui s'intéresse au cannabis dans ses recherches. Ce taux est de 47 % chez les hommes âgés de 15 à 24 ans et de 42 % chez les femmes. Au Québec, la tendance est encore plus marquée, avec 56 % des hommes et 48 % des femmes de cette tranche d'âge qui disent en consommer. « Dans les États américains qui ont légalisé le cannabis, il n'y a pas eu d'augmentation de la consommation, puisqu'elle était déjà naturellement installée », fait remarquer M^{me} Conrod.

Sans commenter l'interdiction imposée, elle estime toutefois que les « ressources sont limitées actuellement sur les campus » pour mettre en place des programmes efficaces de prévention et de traitement des impacts liés à cette consommation.

III PLATEAU-MONT-ROYAL

Airbnb sera confiné à deux artères

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

À l'instar de Ville-Marie, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a décidé d'encadrer plus sévèrement les locataires d'appartements qui utilisent des plateformes comme Airbnb sur son territoire. Dans un règlement qui doit être déposé mardi soir par le conseil d'arrondissement, les élus limiteront à deux artères la location de résidences de tourisme.

Au début de juin dernier, l'arrondissement avait imposé un moratoire sur les permis délivrés pour les résidences de tourisme en raison de la popularité grandissante de ce type de location et de ses impacts sur le parc locatif. Sans compter que, dans les secteurs résidentiels, la présence de visiteurs turbulents nuit à la qualité de vie et à la quiétude des voisins.

« On a beau vouloir créer 12 000 logements sociaux, si on en perd autant en logements locatifs, on n'est pas plus avancés », note le conseiller du Mile-End, Richard Ryan, à qui la mairesse Valérie Plante a confié ce dossier.

Le règlement qui sera déposé mardi au conseil d'arrondissement prévoit de limiter l'usage de résidences de tourisme à deux secteurs commerciaux,

soit le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, et la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Gilford.

Auparavant, cet usage était permis sur la plupart des artères commerciales de l'arrondissement telles que l'avenue du Mont-Royal ou les rues Rachel et Papineau. Les propriétaires qui détiennent déjà une certification pour ce type de location bénéficieront toutefois de droits acquis, a indiqué M. Ryan. Ils sont peu nombreux, car la plupart des propriétaires de logements loués sur les plateformes opèrent dans l'illégalité, soutient l'élu.

Plus tôt cette année, l'arrondissement du Plateau avait observé une explosion des demandes de certification. Entre janvier et avril 2017, les services municipaux avaient comptabilisé 17 demandes afin de permettre la transformation de 203 habitations en résidences de tourisme. Les plaintes reçues à l'arrondissement étaient aussi nombreuses concernant les problèmes de bruit, de *partys*, de perte de sécurité, de déchets et de présence de rats. Dans Ville-Marie, la location d'appartements pour de courtes durées était particulièrement problématique dans le Shaughnessy Village et la Tour des Canadiens.

À la mi-juin toutefois, avec le projet de

On a beau vouloir créer 12 000 logements sociaux, si on en perd autant en logements locatifs, on n'est pas plus avancés

RICHARD RYAN



L'arrondissement avait constaté plus tôt cette année une augmentation des demandes de certification pour des résidences de tourisme.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

loi 150, l'Assemblée nationale a entériné le transfert de pouvoirs en matière de résidences de tourisme du ministère du Tourisme à Revenu Québec. Dans les faits, cette modification législative permettra d'assurer une surveillance beaucoup plus serrée des logements loués illégalement, explique Richard Ryan. « Dans ces dossiers, c'était très difficile pour nous d'inspecter et de recueillir des preuves à présenter à la Cour. Revenu Québec a de grands pouvoirs d'enquête et peut obtenir des mandats », fait valoir le conseiller, qui met beaucoup d'espoir dans ce transfert de pouvoirs. « On avait demandé que soit aussi inscrite une limite dans le nombre de jours de location, mais cette suggestion n'a pas été retenue pour l'instant. Mais disons que c'est déjà un grand pas qui a

été franchi dans la question du contrôle, des enquêtes et inspections et des mesures coercitives. »

Un citoyen qui constate qu'un voisin loue régulièrement et de façon illégale son logement pourra donc le signaler à Revenu Québec.

Les plateformes de location touristique pourraient toutefois contester cette réglementation. Airbnb a notamment pris la voie judiciaire pour tenter de contrer les règles adoptées par la Ville de Paris.

Rappelons qu'en juin dernier, l'arrondissement de Ville-Marie avait lui aussi réduit la location de tourisme à un segment de 3 kilomètres de la rue Sainte-Catherine.

Le règlement du Plateau devrait entrer en vigueur en janvier prochain.

La présente annonce n'est ni une offre d'achat ni une sollicitation d'une offre de vente de titres de MEG Energy Corp. et n'est ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres de Husky Energy Inc. L'offre (terme défini ci après) est présentée uniquement aux termes de l'offre d'achat et note d'information (terme défini ci après) ainsi que de leurs modifications ou suppléments, et elle s'adresse à tous les porteurs d'actions ordinaires (terme défini ci après), sauf certains résidents des États-Unis, tel qu'il est indiqué dans l'offre d'achat et note d'information. L'offre n'est pas faite aux actionnaires (terme défini ci après) dans un territoire où la présentation ou l'acceptation de l'offre contreviendrait aux lois du territoire en cause, et aucun dépôt de la part de ces actionnaires ou pour leur compte ne sera accepté dans un tel territoire. Toutefois, l'initiateur (terme défini ci après) peut, à son seul gré, prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour présenter l'offre aux actionnaires dans un tel territoire.

Les résidents des États-Unis doivent lire attentivement les paragraphes de la rubrique « AVIS AUX ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS » figurant ci après.



AVIS D'OFFRE D'ACHAT

visant la totalité des actions ordinaires en circulation de MEG ENERGY CORP.

par HUSKY ENERGY INC.

en échange de l'une ou l'autre des contreparties suivantes par action ordinaire, au choix de chaque porteur:

- i) 11,00 \$ au comptant (la « contrepartie au comptant »);
- ii) 0,485 action ordinaire de Husky (la « contrepartie en actions »)

Husky Energy Inc. (« **Husky** » ou l'« **initiateur** ») offre par les présentes (l'« **offre** ») d'acheter, selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « **actions ordinaires** ») de MEG Energy Corp. (« **MEG** »), ainsi que les droits connexes (les « **droits RDA** ») émis et en circulation aux termes du régime de droits des actionnaires de MEG, y compris les actions ordinaires qui peuvent être émises et en circulation après la date de l'offre, mais avant le moment de l'expiration (terme défini ci après) à l'exercice des options de MEG (terme défini dans l'offre d'achat et note d'information) ou à l'exercice, à l'échange ou à la conversion de titres de MEG aux fins de l'obtention d'actions ordinaires (sauf aux termes des droits RDA). Aux termes de l'offre, chaque porteur d'actions ordinaires (individuellement, un « **actionnaire** » et, collectivement, les « **actionnaires** ») peut choisir de recevoir i) la contrepartie au comptant en échange de chaque action ordinaire qu'il détient ou ii) la contrepartie en actions en échange de chaque action ordinaire qu'il détient, sous réserve du calcul au prorata indiqué dans l'offre d'achat et note d'information. Les actionnaires, à l'exception des actionnaires faisant un choix (terme défini dans l'offre d'achat et note d'information), peuvent choisir de recevoir la contrepartie au comptant en échange d'une partie de leurs actions ordinaires et la contrepartie en actions en échange du reste de leurs actions ordinaires, sous réserve, dans chaque cas, du calcul au prorata indiqué dans l'offre d'achat et note d'information. Les actionnaires faisant un choix peuvent choisir de recevoir la contrepartie en actions en échange de la totalité de leurs actions ordinaires ou tant la contrepartie au comptant que la contrepartie en actions en échange de chacune de leurs actions ordinaires, sous réserve du calcul au prorata indiqué dans l'offre d'achat et note d'information. La somme totale pouvant être versée aux termes de l'offre est limitée à 1 milliard de dollars et le nombre total d'actions ordinaires de Husky (les « **actions de Husky** ») disponible est limité à 107 215 520 actions de Husky (selon le nombre d'actions ordinaires, d'options de MEG, d'UAR réglées en actions nouvelles de MEG et d'UAR réglées en actions nouvelles de MEG (termes définis dans l'offre d'achat et note d'information) en circulation au 30 juin 2018, tel que déclaré par MEG).

L'offre, qui est assujettie à certaines conditions, est décrite dans l'offre d'achat et la note d'information connexe datées du 2 octobre 2018 (l'« **offre d'achat et note d'information** »), ainsi que dans la lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** ») et l'avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** ») accompagnant l'offre d'achat et note d'information (collectivement, les « **documents relatifs à l'offre** »), dont un exemplaire a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Un exemplaire des documents relatifs à l'offre sera affiché à www.sedar.com.

L'offre peut être acceptée jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 16 janvier 2019 (le « **moment de l'expiration** »), à moins que son échéance ne soit reportée ou avancée ou que l'offre ne soit retirée par l'initiateur conformément à ses modalités.

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « **MEG** ». Les actions de Husky sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « **HSE** ». L'offre représente une prime immédiate de 44 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de MEG sur 10 jours qui était de 7,62 \$ au 28 septembre 2018, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce par Husky de son intention de présenter l'offre, et une prime de 37 % par rapport au cours de clôture des actions de MEG qui était de 8,03 \$ à la même date.

Les actionnaires qui déposent des actions ordinaires seront réputés avoir déposé tous les droits RDA associés à celles-ci. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué à l'égard des droits RDA et aucune tranche de la contrepartie devant être versée par l'initiateur ne sera attribuée aux droits RDA.

L'offre n'aura lieu que si les conditions précisées sont respectées ou, si cela est autorisé, s'il y est renoncé à 17 h (heure de Toronto) le 16 janvier 2019 ou à un moment antérieur ou ultérieur où les actions ordinaires peuvent être déposées en réponse à l'offre, à l'exclusion de la période de prolongation de 10 jours obligatoire ou de toute prolongation de celle-ci, notamment la condition : i) qu'un nombre d'actions ordinaires, conjointement avec les droits RDA connexes, représentant plus de 50 % des actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions ordinaires dont l'initiateur ou une personne agissant de concert avec lui a la propriété véritable ou sur lesquelles il exerce une emprise, soit valablement déposé en réponse à l'offre et que le dépôt de ces actions ne soit pas révoqué; ii) qu'un nombre d'actions ordinaires (et de droits RDA connexes), conjointement avec les actions ordinaires détenues par Husky au moment de l'expiration, représentant au moins 66% % des actions ordinaires en circulation (après dilution, au sens donné à ce terme dans l'offre d'achat et note d'information) soit valablement déposé en réponse à l'offre et que le dépôt de ces actions ne soit pas révoqué; iii) que l'initiateur ait déterminé, à son seul gré, qu'aucun effet défavorable important (terme défini dans l'offre d'achat et note d'information) n'existe, ne s'est produit ni a été annoncé publiquement depuis la date de l'offre et iv) que l'approbation de certaines autorités de réglementation ait été obtenue et/ou que certains délais d'attente aient expiré. Ces conditions de l'offre, entre autres, sont décrites en détail dans l'offre d'achat et note d'information.

L'initiateur a retenu les services de D.F. King Canada à titre d'agent d'information (l'« **agent d'information** ») et de Société de fiducie AST (Canada) à titre de dépositaire (le « **dépositaire** ») à l'égard de l'offre. Les services de Goldman Sachs Canada ont été retenus à titre de conseiller financier exclusif de l'initiateur. Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre doivent d'abord remplir et signer la lettre d'envoi accompagnant l'offre d'achat et note d'information et la déposer au plus tard au moment de l'expiration, accompagnée des certificats représentant leurs actions ordinaires et de tous les autres documents requis, auprès du dépositaire, à son bureau de Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la lettre d'envoi, conformément aux instructions données dans cette lettre. Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant i) la procédure de transfert par voie d'inscription en compte des actions ordinaires ou ii) la procédure de livraison garantie en utilisant l'avis de livraison garantie accompagnant l'offre d'achat et note d'information ou un fac-similé de celui-ci signé à la main.

Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre et dont les actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un intermédiaire, notamment un courtier, une banque ou une société de fiducie, devraient communiquer sans délai avec celui-ci afin de prendre les mesures nécessaires pour déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre. Il est possible que des intermédiaires aient fixé des heures limites pour les dépôts qui précèdent le moment de l'expiration. Les actionnaires qui souhaitent déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre doivent donner des directives à leur courtier ou à un autre intermédiaire dans les plus brefs délais.

Un dépôt d'actions ordinaires effectué en réponse à l'offre peut être révoqué par l'actionnaire déposant ou pour le compte de celui-ci à tout moment avant que les actions ordinaires fassent l'objet d'une prise de livraison par l'initiateur dans le cadre de l'offre et dans d'autres circonstances qui sont décrites en détail dans l'offre d'achat et note d'information. La vente d'actions ordinaires aux termes de l'offre peut constituer une opération imposable aux fins de l'impôt sur le revenu canadien et américain. Les actionnaires devraient examiner minutieusement l'offre d'achat et note d'information à cet égard et, au besoin, consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour ce qui est de leur situation particulière.

L'initiateur souhaite utiliser les listes d'actionnaires et de porteurs de titres de MEG et les listes des titres détenus dans le but de transmettre les documents relatifs à l'offre aux actionnaires et aux porteurs de titres convertibles (terme défini dans l'offre d'achat et note d'information). Une fois ces renseignements fournis, les documents relatifs à l'offre seront postés aux porteurs inscrits d'actions ordinaires et de titres convertibles et seront remis à des courtiers, des banques, des sociétés de fiducie et des personnes semblables dont le nom ou le nom du prête-nom figure sur les listes d'actionnaires et de porteurs de titres de MEG ou dont le nom figure parmi les adhérents sur la liste des titres détenus aux fins de transmission ultérieure aux propriétaires véritables.

L'information qui figure dans la présente annonce est un résumé seulement. L'offre est présentée uniquement aux termes des documents relatifs à l'offre qui sont tous intégrés par renvoi aux présentes. Les documents relatifs à l'offre renferment de l'information importante, et il est fortement recommandé aux actionnaires de lire cette information en entier avant de prendre une décision à l'égard de l'offre.

Dans les présentes, le symbole « \$ » renvoie à des dollars canadiens. Tous les paiements au comptant aux termes de l'offre seront effectués en dollars canadiens.

L'offre n'est pas faite aux actionnaires dans un territoire où la présentation ou l'acceptation de l'offre contreviendrait aux lois du territoire en cause, et aucun dépôt de la part de ces actionnaires ou pour leur compte ne sera accepté dans pareil territoire. Un exemplaire des documents relatifs à l'offre peut être obtenu sans frais auprès de l'agent d'information. Les questions et les demandes d'aide peuvent être adressées à l'agent d'information à l'adresse et aux numéros de téléphone figurant ci après.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS

Husky a l'intention de présenter l'offre et la vente des actions de Husky aux termes de l'offre sous réserve d'une déclaration description couvrant l'offre et la vente devant être déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« **SEC** ») en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée. La déclaration d'inscription couvrant l'offre et la vente comprendra divers documents portant sur celles-ci. HUSKY PRIE INSTAMMENT LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES DE LIRE LA DÉCLARATION D'INSCRIPTION ET TOUTS LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS QUI ONT ÉTÉ OU SERONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE ET DE CETTE VENTE D' ACTIONS DE HUSKY AU FUR ET À MESURE QU'ILS SERONT DISPONIBLES, AINSI QUE LEURS MODIFICATIONS ET SUPPLÉMENTS, PUISQU'ILS RENFERMENT OU RENFERMERONT CERTAINS RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS. Vous pourrez obtenir un exemplaire gratuit de la déclaration d'inscription, ainsi que des autres documents pertinents déposés à propos de Husky ou de l'opération portant sur l'émission d'actions de Husky sur le site Web de la SEC (www.sec.gov), sous le profil d'émetteur de Husky ou sur demande auprès du vice président principal, chef du contentieux et secrétaire de Husky, au 707 – 8th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 1H5, téléphone 403 298-6111.

Husky est un émetteur privé étranger ayant l'autorisation de rédiger la présente offre d'achat et note d'information et les autres documents relatifs à l'offre conformément aux obligations d'information en vigueur au Canada, qui diffèrent de celles qui sont en vigueur aux États-Unis. Husky dresse ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et ceux-ci peuvent être assujettis aux normes d'audit et d'indépendance des auditeurs du Canada. Ces états financiers pourraient ne pas se comparer à ceux des sociétés des États-Unis.

Les actionnaires doivent savoir que, en étant propriétaires d'actions de Husky, ils peuvent s'exposer à des incidences fiscales à la fois aux États-Unis et au Canada. L'offre d'achat et note d'information pourrait ne pas donner une description complète de ces incidences fiscales. Les actionnaires devraient lire les exposés de nature fiscale présentés dans l'offre d'achat et note d'information et sont priés de consulter leurs conseillers en fiscalité.

Les actionnaires pourraient éprouver de la difficulté à exercer des recours civils en vertu de la législation en valeurs mobilières fédérale américaine du fait que Husky est constituée en Alberta, au Canada, que certains ou la totalité de ses dirigeants et administrateurs et certains ou la totalité des experts qui sont nommés dans les documents relatifs à l'offre résident à l'extérieur des États-Unis et que la totalité ou une part substantielle de ses actifs et des actifs de ces personnes sont situés à l'extérieur des États-Unis. Les actionnaires des États-Unis pourraient être incapables d'intenter des poursuites contre Husky ou ses dirigeants ou administrateurs devant un tribunal autre qu'un tribunal américain pour motif de violation des lois en valeurs mobilières fédérales américaines. Il pourrait être difficile d'obliger ces parties à s'en remettre à la compétence d'un tribunal des États-Unis ou de faire valoir un jugement obtenu auprès d'un tribunal des États-Unis.

LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION ET LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES DES ÉTATS N'ONT PAS APPROUVÉ OU DÉSAPOUVÉ, PAS PLUS QU'ILS N'APPROUVERONT OU NE DÉSAPOUVERONT, LES ACTIONS DE HUSKY OFFERTES DANS LES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE ET N'ONT PAS VÉRIFIÉ, PAS PLUS QU'ILS NE VÉRIFIERONT, LA VÉRACITÉ OU L'EXHAUSTIVITÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE. QUICONQUE DONNE À ENTENDRE LE CONTRAIRE COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE.

Les actionnaires doivent savoir que, au cours de la période de l'offre, Husky ou les membres de son groupe, directement ou indirectement, pourraient offrir d'acheter ou acheter les titres faisant l'objet d'un placement ou d'un échange ou certains titres connexes, comme l'autorise la législation ou la réglementation applicable du Canada ou de ses provinces ou territoires.

AVIS AUX PORTEURS DE TITRES CONVERTIBLES

L'offre vise uniquement les actions ordinaires ainsi que les droits RDA connexes et elle ne vise pas les titres convertibles (y compris les options de MEG, les UAR réglées en actions nouvelles de MEG ou les UAI réglées en actions nouvelles de MEG) ou les autres droits (sauf les droits RDA) visant l'acquisition d'actions ordinaires. Les porteurs de titres convertibles qui souhaitent accepter l'offre relativement aux actions sous-jacentes devraient, dans la mesure où les modalités des titres convertibles ainsi que les lois applicables le permettent, exercer, échanger ou convertir les droits aux termes de ces titres convertibles pour acquérir des actions ordinaires et déposer les actions ordinaires sous-jacentes conformément aux modalités de l'offre.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec D.F. King Canada, l'agent d'information à l'égard de l'offre, par téléphone au 1 800 761-6707 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au +1 212 771-1133 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à inquiries@dfking.com. Pour vous tenir au courant des faits nouveaux ou obtenir des renseignements au sujet de l'offre, visitez www.huskyenergy.com/bettertogether.

EN BREF



Scott Hartnell
MARK HUMPHREY ASSOCIATED PRESS

L'attaquant Scott Hartnell se retire après 17 saisons dans la LNH

NASHVILLE — L'attaquant Scott Hartnell a annoncé sa retraite après 17 saisons dans la LNH. Hartnell a annoncé sa décision sur Twitter lundi, quelques jours avant le début de la saison régulière. Le vétéran âgé de 36 ans était toujours sans contrat après avoir porté l'uniforme des Predators de Nashville la saison dernière. Hartnell, reconnu pour sa pugnacité, a marqué 327 buts et récolté 380 mentions d'aide en 1249 matchs de saison régulière avec les Predators, les Flyers de Philadelphie et les Blue Jackets de Columbus. Il s'est surtout illustré pendant le parcours éliminatoire des Flyers en 2010, alors qu'ils avaient atteint la série finale de la Coupe Stanley, en obtenant neuf points en six matchs avant de s'incliner devant les Blackhawks de Chicago.

Associated Press

Gordon Campbell met la pression sur Calgary pour les JO 2026

CALGARY — Gordon Campbell, qui était le premier ministre de la Colombie-Britannique quand Vancouver et Whistler ont accueilli les Jeux olympiques d'hiver de 2010, a dit que Calgary ne devrait pas hésiter à se lancer dans la mêlée pour les JO 2026. Campbell s'est adressé à la Chambre de commerce de Calgary, étalant tous les avantages d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. La ville d'Alberta n'a pas encore décidé si elle allait se porter candidate pour accueillir pour une deuxième fois les Jeux d'hiver. Calgary avait été l'hôte des JO 1988. Un référendum est prévu pour le 13 novembre. Campbell a affirmé que les Olympiques attirent des investissements qui ne viendraient pas à Calgary si la ville ne soumet pas sa candidature.

La Presse canadienne

Victoires pour Raonic et Shapovalov au Japon

TOKYO — Le Canadien Milos Raonic a accédé au deuxième tour de l'Openium du Japon en l'emportant en sets consécutifs, lundi. Raonic, la sixième tête de série, a vaincu le Français Adrian Mannarino 6-3, 6-4. Le compatriote de Raonic, Denis Shapovalov, a également poursuivi sa route en disposant de la septième tête de série Chung Hyeon 6-3, 3-6, 6-2. Raonic affrontera au prochain tour le Japonais Yosuke Watanuki, qui a défait le Hollandais Robin Haase 6-7 (7), 6-4, 6-1. Shapovalov aura rendez-vous avec le vainqueur du duel entre le Suisse Stanislav Wawrinka et l'Américain Taylor Fritz. Raonic occupe le 20^e échelon mondial, et Shapovalov le 31^e. Pour sa part, le double champion Kei Nishikori a défait son compatriote japonais Yuichi Sugita 6-4, 6-1.

La Presse canadienne



Shea Weber en décembre 2017
ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

III HOCKEY

Weber était le candidat idéal au poste de capitaine

Gallagher et Byron, qui seront ses adjoints, saluent son leadership

MICHEL LAMARCHE
À BROSSARD
LA PRESSE CANADIENNE

Contrairement à Max Pacioretty, sélectionné le 18 septembre 2015 à titre de capitaine, Shea Weber a été le choix des dirigeants du Canadien de Montréal, et non celui des joueurs. Et s'il n'en tient qu'à Brendan Gallagher et à Paul Byron, qui seront les adjoints du vétéran défenseur, ce choix s'imposait compte tenu de ses lettres de créance.

Weber n'en sera pas à ses premières armes à ce titre, puisqu'il a porté le « C » avec les Predators de Nashville, de la saison 2010-2011 jusqu'en 2015-2016. De tels antécédents justifiaient la nomination de Weber, a affirmé Gallagher.

« Il amène avec lui beaucoup d'expérience avec des formations ayant connu du succès, que ce soit à Nashville, ici, avec Hockey Canada. Il a côtoyé plusieurs bons leaders. Il est un modèle pour les jeunes. Les joueurs vont suivre sa voie. »

Après le départ de Pacioretty, échangé aux Golden Knights de Vegas à quelques heures du tournoi de golf du Canadien le 10 septembre, de nombreux observateurs considéraient Gallagher comme le favori pour lui succéder.

Maintes fois interrogé pendant le camp,

Gallagher a toujours déclaré que ce n'était pas un honneur qu'il recherchait nécessairement. D'ailleurs, il ne s'est dit nullement déçu de la décision de ses patrons. En fait, il dit être honoré d'avoir été choisi comme adjoint.

« Je pense que vous pouvez vous questionner sur la personnalité d'un individu qui est déçu de ne pas s'être fait donner un titre. Personnellement, je suis très heureux d'être adjoint au capitaine. C'est un grand honneur. »

Selon Gallagher, le leadership n'est pas une notion facile à bien définir. Toutefois, dans le cas de Weber, il voit des traits évidents.

« Ce qu'il fait mieux que bien d'autres joueurs, c'est de montrer la bonne attitude de façon constante jour après jour. Avec Weber, c'est l'éthique de travail et l'attitude qu'il affiche, peu importe la situation ou le moment. Et ce n'est pas quelque chose de forcé chez lui. Ça vient naturellement. Il ne tient rien pour acquis et fait toujours la bonne chose. »

Arrivé à Montréal un an avant Weber, Byron dit lui aussi avoir constaté de nombreux traits de caractère chez le vétéran défenseur que toute équipe recherche lorsque vient le temps de désigner un capitaine.

« Il est le premier arrivé sur la glace,

le dernier parti. Il y a tous les soupers qu'il organise, comme à l'Action de grâce. Il est toujours prêt à venir à notre défense sur la glace. Il est un très bon joueur, fort et difficile à affronter. Chaque partie, il est l'un des meilleurs joueurs sur la patinoire. Il est toujours prêt à jouer, et il a toujours une attitude professionnelle. Je pense que le choix était facile », a énuméré Byron.

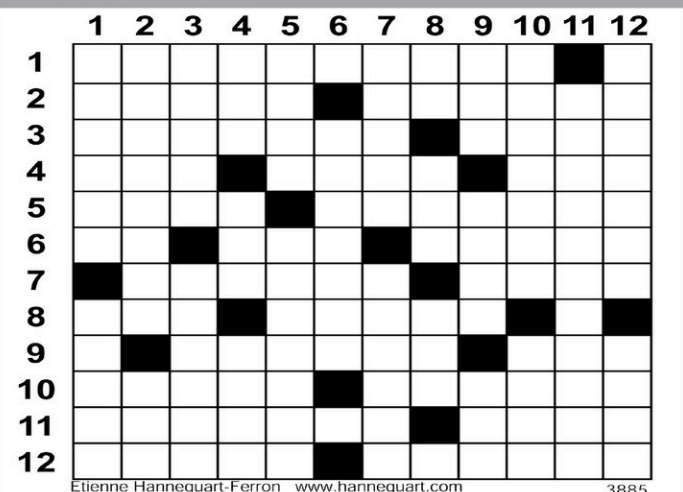
Pour ce dernier, sa sélection à titre d'adjoint représente l'aboutissement d'une aventure de rêve avec le Canadien de Montréal, qui, doit-on le rappeler, l'a réclamé au ballottage en 2015.

« C'est un moment de fierté, c'est sûr. Il y a plusieurs joueurs dans ce vestiaire qui auraient été capables d'assumer ce rôle. C'est un grand honneur. »

« Des fois, c'est un peu bizarre. Il faut que je me pince pour réaliser si c'est vrai ou non. Il a fallu beaucoup de travail pour arriver où je suis aujourd'hui. Je suis tellement content d'être ici. J'essaie chaque jour d'être fier de mon effort et d'être fier de ce que je peux apporter à l'équipe », a déclaré Byron.

Selon le directeur général Marc Bergevin, le choix de Byron au poste d'adjoint s'est fait à partir de discussions préliminaires avec Claude Julien, auxquelles Weber a ensuite été mêlé.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Employé des pompes funèbres.
- Lieu destiné à la reproduction de la race équine - Vue d'ensemble.
- Personne qui a du goût pour quelque chose - Pantoufle.
- En dépit du bon sens - Dévale une pente - N'a pas d'éclat.
- Dieux guerriers - Se manifeste de nouveau.
- Abréviation religieuse - Fromage proche du Port-Salut - Il a pris la poudre d'escampette.
- Ensemble des voitures courant pour une même marque - Faire l'âne.
- Il a de l'expérience - Liquide noir sécrété par la pieuvre.
- Mollusque marin comestible - Patronne.
- Touche au Tibet - Est utilisé pour produire une fermentation.
- Chicorée d'origine italienne - Embelli.
- Chante en cage - Embourbé.

- Rassembler des choses plus ou moins éparses - Époque.
- De vive voix - Il fut l'incarnation de l'Américain viril au cinéma.
- Arbuste du Yémen - Ancienne pièce - Enlevé de force.
- Détériorés - Siège du gouvernement russe.
- Pays d'Europe de l'Est.
- Sainte vierge - Dont on a enlevé l'enveloppe.
- Opus - Première mère - Artère.
- Dose de radiations - Exalté par une passion - Action de chiper.
- Jarret de boeuf - Robe indienne.
- Qui se font dans le secret.
- Observer pour surprendre - Fils d'Aphrodite.



VERTICALEMENT

- Prêtre et guérisseur - Sont parfois suspendus.

SUDOKU

par Fabien Savary

	7				2		4	
		8	5	3				
	6					5	1	
					9	7	8	
		2			6			
9	4				1			
	3	6						
			8					
	1	4	2	6		3		7

Niveau de difficulté : MOYEN 4022

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

2	7	5	1	4	3	8	6	9
4	9	6	2	5	8	7	1	3
1	8	3	9	6	7	5	4	2
8	2	4	6	9	5	1	3	7
6	1	7	8	3	2	9	5	4
5	3	9	7	1	4	2	8	6
9	5	8	3	7	6	4	2	1
7	6	2	4	8	1	3	9	5
3	4	1	5	2	9	6	7	8

4021

SUDOKU : le logiciel
10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté
par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

Météo Média

Lever du soleil: 6h53
Coucher du soleil: 18h31

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 2/4	Sol 3/3	Londres	Ave 20/13	Sol 19/13
Moncton	Plu 12/9	Plu 15/12	Los Angeles	Var 24/18	Plu 20/17
Saint-Jean	Plu 12/11	Plu 16/12	Mexico	Ave 24/13	Var 23/14
Toronto	Plu 16/11	Var 19/18	New York	Ora 25/19	Sol 25/18
Vancouver	Ave 13/7	Var 12/7	Paris	Nua 16/15	Plu 18/9
Winnipeg	Plu 10/6	Plu 6/1	Tokyo	Sol 24/19	Nua 23/19

Montréal
Aujourd'hui 13
Ce soir 9
Demain 16/11
Jeudi 22/6
Vendredi 12/8

Québec
Aujourd'hui 10
Ce soir 9
Demain 15/10
Jeudi 19/4
Vendredi 12/5

Gatineau
Aujourd'hui 13
Ce soir 8
Demain 17/11
Jeudi 22/5
Vendredi 12/8

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média



Recep Tayyip Erdogan, président de la Turquie

ADEM ALTAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Turquie : Erdogan espère relancer la relation avec Washington

ANKARA — Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a émis lundi l'espoir que les relations avec les États-Unis puissent être relancées en dépit de tensions entre les deux pays au sujet d'un pasteur américain jugé en Turquie. « Grâce à Dieu, nous espérons résoudre les problèmes avec les États-Unis le plus rapidement possible et développer de nouveau nos relations dans les domaines politique et économique », a déclaré M. Erdogan lors d'un discours au Parlement. La détention puis le placement en résidence surveillée en Turquie du pasteur Andrew Brunson, ont provoqué une grave crise diplomatique entre la Turquie et les États-Unis. Washington a imposé cet été une série de sanctions contre la Turquie. Ces sanctions ont provoqué l'effondrement de la livre turque en août.

Agence France-Presse

Une visite du ministre américain de la Défense en Chine annulée

WASHINGTON — Le ministre américain de la Défense, Jim Mattis, a annulé une visite prévue en Chine, a indiqué lundi un responsable du Pentagone, dans un contexte de tensions politiques entre les deux grandes puissances sur fond de guerre commerciale. M. Mattis devait rencontrer en octobre à Pékin son homologue, Wei Fenghe, pour des discussions axées sur la sécurité, mais le général chinois ne s'est pas rendu disponible, a précisé ce responsable. Le ministère américain a donc décidé d'annuler le voyage, a-t-il ajouté. L'annulation de ce voyage intervient dans un contexte de tensions grandissantes entre les deux pays. Ces derniers jours, de nouveaux droits de douane américains sont entrés en vigueur sur des biens chinois représentant 200 milliards de dollars.

Agence France-Presse

Pas de bases du Hezbollah près de l'aéroport, affirme Beyrouth

BEYROUTH — Le mouvement Hezbollah n'entrepose pas de missiles près de l'aéroport de Beyrouth comme l'en accuse Israël, a affirmé lundi le ministre libanais des Affaires étrangères, Gebran Bassil, devant un parterre d'ambassadeurs. Jeudi, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, avait accusé le Hezbollah d'avoir placé près de l'aéroport international de Beyrouth trois « sites secrets pour transformer des projectiles inadaptes en missiles guidés ». M. Bassil a dit vouloir « réfuter les allégations d'Israël ». Israël tente, selon M. Bassil, « de justifier [...] une nouvelle agression contre un pays souverain comme le Liban », en référence à une possible attaque israélienne contre son pays.

Agence France-Presse

MACÉDOINE

La forte abstention ébranle la légitimité du référendum

SASKA CVETKOVSKA
NICOLAS GAUDICHET
À SKOPJE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Pouvoir et opposition ont crié victoire lundi au lendemain du référendum sur le nouveau nom de la Macédoine, avec un « oui » gagnant, mais aussi une abstention massive qui fait peser l'incertitude quant à une ratification au Parlement.

L'accord de juin entre les premiers ministres macédonien, Zoran Zaev, et grec, Alexis Tsipras, prévoit de baptiser « République de Macédoine du Nord » ce petit pays pauvre des Balkans.

Il vise à clore le conflit avec Athènes, qui accuse son voisin d'usurper son patrimoine historique et lui bloque la route vers l'Union européenne et l'OTAN.

Selon les résultats définitifs, 91,46 % des électeurs qui se sont déplacés ont voté oui, contre 5,65 % pour le non.

Mais la forte abstention — près des deux tiers des 1,8 million de citoyens inscrits n'ont pas pris part à ce référendum — ébranle la légitimité du scrutin, sur laquelle comptait s'appuyer le social-démocrate Zoran Zaev pour trouver au Parlement la majorité des deux tiers requise.

Avec ses alliés des partis de la minorité albanaise (20 à 25 % des 2,1 millions d'habitants), il lui manque onze élus. Dans la perspective de cette bataille au Parlement, chacun offre ses lectures contradictoires de la souveraineté populaire.

Chacun sa souveraineté populaire

« Plus de 90 % du total des votes sont pour le oui, donc désormais c'est au tour du Parlement de confirmer la volonté de la majorité », a déclaré à l'Agence France-Presse Zoran Zaev.

Le patron de l'opposition de droite (VMRO-DPMNE), Hristijan Mickoski, lui a répondu que « le gouvernement avait perdu sa légitimité ». Il a estimé que « la seule chose qu'il [restait] à faire était de respecter la volonté du peuple » qui résiderait à ses yeux dans la masse de ceux qui, comme lui, ont répondu aux appels au boycottage.

« Plus de 600 000 citoyens ont voté oui », se réjouissait lundi le quotidien progouvernemental *Sloboden Pecat*. « Échec du référendum, la Macédoine se dirige vers de nouvelles élections », riposte son concurrent *Vecer*, favorable à l'opposition.

Pour les opposants, le scrutin est invalidé par une disposition constitutionnelle qui exige un quorum de 50 % pour les référendums contraignants. Mais Zoran Zaev objecte que le référendum était consultatif et que cette barre n'a pas à être atteinte.

« La décision du peuple est contraignante », a répliqué le président Gorge Ivanov, proche de la droite et dont le rôle est honorifique. Mais à ses yeux, « le peuple a rejeté l'accord » avec la Grèce.

Selon l'analyste politique Albert Musliu, du fait de l'appel au boycottage, il n'était pas possible d'espérer plus de « 700 000 votants, au maximum », contrat quasiment rempli.

Les quelque 610 000 « oui » représenteraient donc « la force politique la plus importante dans l'histoire des élections macédoniennes », renchérit son confrère Petar Arsovski. « Tout le monde sait que les listes ne sont pas à



Un passant déambule à Skopje devant une affiche du référendum en Macédoine.

ROBERT ATANASOVSKI AGENCE FRANCE-PRESSE

jour », que le chiffre de 1,8 million de votants est « gonflé » quand la réalité se situerait entre 1,4 et 1,5 million en raison d'une émigration de masse, dit l'universitaire français spécialiste des Balkans, Loïc Tregoures. Aucun recensement n'a été effectué depuis 2002.

Vers des élections

Convincer onze députés de droite de faire défection semble compliqué, même si le VMRO-DPMNE est divisé.

La ministre de la Défense, Radmila Sekerinska, a expliqué lundi que son gouvernement se donnait une semaine pour les trouver, faute de quoi seront « organisées des élections parlementaires anticipées ».

Une issue probable pour le commentateur politique Aco Abranov : « Zaev ne va pas réussir au Parlement et nous aurons bientôt des élections [...] ».

Les Occidentaux ont répété qu'il n'y avait pas de plan B.

La Commission européenne a appelé les responsables macédoniens à « agir

dans le cadre de leurs responsabilités constitutionnelles au-delà des lignes partisans ». « La porte de l'OTAN est ouverte, mais toutes les procédures nationales doivent être achevées », a tweeté le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg.

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Jeremy Hunt, a qualifié le référendum de « pas positif pour la Macédoine », bien que « la participation ait été en dessous des attentes ».

« Les électeurs en Macédoine ont clairement exprimé leur désir de faire partie de la communauté euro-atlantique », a-t-il estimé, appelant le premier ministre Zaev et son gouvernement à travailler avec le Parlement pour « construire un consensus sur l'avenir du pays ».

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a jugé « important » le taux majoritaire « écrasant » de ceux qui ont voté en faveur de l'accord et « exhorté toutes les forces politiques du pays à donner une suite » à ce référendum.

EUROPE

La zone euro exhorte Rome au respect des règles budgétaires

CÉLINE LE PRIoux
À LUXEMBOURG
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les ministres des Finances de la zone euro ont accentué lundi la pression sur l'Italie pour qu'elle respecte les règles budgétaires de l'Union européenne, tandis que Rome accusait Bruxelles de « terrorisme sur les marchés financiers ».

Quatre jours après la décision de la coalition populiste au pouvoir en Italie de creuser son déficit public davantage que prévu, l'inquiétude grandissait à Bruxelles et sur les marchés.

« Le gouvernement italien doit présenter un projet budgétaire crédible et durable », a lancé, tel un avertissement, le président de l'Eurogroupe (le cénacle regroupant les ministres des Finances des 19 pays ayant adopté la monnaie unique), le Portugais Mario Centeno, lors d'une conférence de presse après leur réunion à Luxembourg.

Presque au même moment en Italie, le vice-premier ministre et chef du Mouvement 5 Étoiles (M5S), Luigi Di Maio, s'est emporté contre le Commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici, l'accusant de « faire du terrorisme sur les marchés » financiers pour porter préjudice au gouvernement de Rome.

Rappel des règles

« Ces propos n'ont aucun sens ; ce que je fais, c'est rappeler les règles tout en préservant un esprit de dialogue avec le gouvernement italien », a réagi M. Moscovici auprès de l'Agence France-Presse. « Les chiffres du budget italien annoncés ne sont pas conformes aux engagements pris auparavant », a constaté l'ancien ministre français des Finances.

« Les règles ne sont pas stupides, elles ont été faites pour permettre des chemins vertueux qui favorisent la croissance et l'emploi [...] Je crains que le générateur des mouvements sur les marchés ne soit pas dans mes propos, mais dans ce qui les a suscités », a-t-il ajouté.

La question du budget italien a été mise à l'ordre du jour de la réunion des ministres des Finances de la zone euro à Luxembourg à la demande des grands argentiers français, Bruno Le Maire, et néerlandais, Wopke Hoekstra.

« Je suis un peu moins optimiste qu'avant après avoir eu des discussions avec mes collègues », a dit le ministre néerlandais en partant. « Il semble qu'il reste encore du travail à faire », a-t-il ajouté.

M. Le Maire, dont le budget est aussi surveillé de près par la Commission européenne, était intervenu le premier, en arrivant à Luxembourg, pour rappeler les règles budgétaires européennes à Rome : « Ces règles sont les mêmes pour chaque État membre de la zone euro, car notre avenir est lié. »

« Stricts et justes »

Jeudi soir, le M5S et la Ligue (extrême droite), au pouvoir à Rome, avaient obtenu gain de cause au terme d'un dur et long bras de fer avec le ministre italien modéré des Finances, Giovanni Tria, qui plaidait pour un déficit à 1,6 % pour éviter toute tension.

Désormais, le déficit public italien devrait atteindre 2,4 % en 2019, alors que le précédent gouvernement de centre gauche visait 0,8 %, et le même chiffre en 2020 et 2021.

Ces nouveaux objectifs ont peu à peu tendu les marchés : le spread, qui était de 233 points mercredi, a grimpé vendredi à près de 267 et a dépassé lundi les 280 points.

Interrogé à son arrivée sur le message dont il était porteur pour l'Europe, le ministre italien des Finances qui, selon plusieurs sources, a pensé à démissionner en raison des nouveaux objectifs budgétaires, a recommandé « de rester calme ».

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a quant à lui déclaré lundi soir que l'exécutif européen « était en discussion avec le gouvernement italien qui doit présenter son projet de budget pour le 15 octobre ».

Bruxelles demande surtout à Rome de maintenir son déficit au plus bas et de réduire sa dette publique, qui représente 131 % du PIB, le ratio le plus élevé en zone euro après la Grèce.

« Nous devons être stricts et justes avec l'Italie pour éviter une nouvelle crise », a mis en garde M. Juncker.

Kavanaugh « buvait souvent, et beaucoup »

Le candidat à la Cour suprême des États-Unis n'a pas été entièrement transparent, dit un ancien camarade de classe

ASSOCIATED PRESS
À WASHINGTON

Un ancien camarade de classe de Brett Kavanaugh, le candidat à la Cour suprême des États-Unis, prétend qu'il n'a pas été entièrement transparent lors de son témoignage devant le comité judiciaire du Sénat la semaine dernière.

Charles Ludington, qui a côtoyé M. Kavanaugh à l'université Yale, a déclaré par voie de communiqué qu'il est « profondément troublé par la mauvaise représentation faite par Brett de sa consommation d'alcool à Yale ».

M. Ludington, qui enseigne maintenant à l'université de l'État de la Caroline du Nord, se décrit comme un ami

de M. Kavanaugh. Ce dernier, affirme-t-il, « buvait souvent, et beaucoup ».

Il affirme avoir fréquemment entendu M. Kavanaugh avoir de la difficulté à prononcer ses mots et l'avoir vu tituber tellement il avait consommé d'alcool, « et pas seulement de la bière ». Quand il était soûl, selon M. Ludington, M. Kavanaugh devenait « querelleur et agressif ».

M. Ludington ajoute que la consommation d'alcool pendant la jeunesse ne devrait pas disqualifier quelqu'un pour la vie, mais qu'il est préoccupé par les propos tenus sous serment par M. Kavanaugh devant le comité sénatorial.

Au moins trois femmes accusent M. Kavanaugh d'inconduite sexuelle à

leur endroit. Le candidat à la Cour suprême nie avoir quoi que ce soit à se reprocher et le président Donald Trump a ordonné à la police fédérale américaine, le FBI, d'enquêter pour tenter d'y voir un peu plus clair.

Une porte-parole de la Maison-Blanche, Kellyanne Conway, a toutefois prévenu que cette enquête aura une « portée limitée » et qu'il ne s'agit pas d'une « expédition de pêche ».

Le FBI a déjà rencontré une de ces femmes, Deborah Ramirez, qui accuse M. Kavanaugh de s'être exhibé devant elle pendant une soirée. Elle aurait fourni aux agents les noms de témoins capables de corroborer ses allégations. Le FBI aurait aussi l'inten-



Brett Kavanaugh

tion d'interroger Mark Judge, un ami étroit de M. Kavanaugh à l'époque des faits allégués.

Les agents fédéraux n'auraient toutefois pas communiqué avec Christine Blasey Ford, qui affirme avoir failli être violée par M. Kavanaugh quand ils étaient tous deux adolescents. M^{me} Ford a présenté la semaine dernière au comité sénatorial un témoignage émouvant qui a captivé l'Amérique.

Une troisième femme, Julie Swetnick, prétend que M. Kavanaugh et ses amis droguaient des femmes lors de fêtes, avant de les agresser sexuellement à tour de rôle. Elle prétend avoir été elle-même violée par plusieurs hommes, mais non par M. Kavanaugh.



Un policier cagoulé a escorté lundi vers le palais de justice de Karlsruhe, dans le sud-ouest de l'Allemagne, un homme soupçonné de faire partie d'un groupuscule néonazi qui projetait des attentats terroristes.

CHRISTOPH SCHMIDT AGENCE FRANCE-PRESSE

Un groupuscule « terroriste » néonazi démantelé en Allemagne

YACINE LE FORESTIER
À BERLIN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Un groupuscule néonazi « terroriste » soupçonné d'avoir planifié divers attentats et attaques en Allemagne, notamment contre des étrangers et des personnalités publiques, a été démantelé, a annoncé lundi la police allemande.

Cette association baptisée « Révolution Chemnitz » projetait notamment une « action », aux détails non encore éclaircis, mercredi en Allemagne à l'occasion de la célébration annuelle de la réunification du pays en 1990, a indiqué le parquet antiterroriste.

Sept hommes âgés de 20 à 31 ans sont sous les verrous dans le cadre de cette affaire. Six d'entre eux ont été interpellés lundi lors d'une opération ayant mobilisé une centaine de policiers.

Le septième, présenté comme le chef de file du groupuscule, avait été arrêté mi-septembre dans le cadre d'une affaire de troubles à l'ordre public.

Les suspects entendaient perpétrer « des attaques violentes et des attentats armés » contre des étrangers et des personnes d'obédiences politiques différentes de la leur », a précisé le parquet. À ces fins, ils cherchaient à se procurer des armes semi-automatiques.

« Changer le pays »

« Les suspects poursuivaient des objectifs révolutionnaires visant à miner l'État de droit démocratique », ont indiqué les enquêteurs.

Selon le *Süddeutschen Zeitung* (SZ), les enquêteurs soupçonnent le groupuscule, en s'appuyant sur des appels téléphoniques et échanges par clavardage entre ses membres, d'avoir planifié des attaques violentes contre « la dictature des médias et ses esclaves ».

Parmi les cibles potentielles figuraient des personnalités politiques, des journalistes et d'autres personnes défendant publiquement l'État de droit, selon le journal.

« Ils voulaient changer le pays », ont précisé au quotidien des enquêteurs, selon lesquels ils avaient l'intention de provoquer plus de dégâts que le Nationalsozialistischer Untergrund (NSU). Cet autre groupuscule néonazi s'était formé à la fin des années 1990 pour assassiner entre 2000 et 2007 neuf personnes d'origine immigrée et une policière.

« Les crimes commis par le NSU nous ont appris que nous devons être beaucoup plus vigilants que par le passé », a promis la ministre de la Justice, Katarina Barley, estimant que « le terrorisme d'extrême droite représente un danger réel et important ».

Mouvement anti-immigration

Les sept membres de « Révolution Chemnitz » sont décrits comme faisant partie des « milieux hooligan, skinhead et néonazis » dans la région de Chemnitz, la troisième ville de l'État régional de Saxe, théâtre fin août et début septembre de plusieurs manifestations, parfois violentes, à l'appel de l'extrême droite.

Les sept membres de « Révolution Chemnitz » sont décrits comme faisant partie des « milieux hooligan, skinhead et néonazis » dans la région de Chemnitz, la troisième ville de l'État régional de Saxe

Leur objectif était de protester contre le meurtre à l'arme blanche d'un Allemand, dont sont soupçonnés deux demandeurs d'asile syrien et irakien.

Le groupuscule s'est constitué autour du 11 septembre dans le sillage immédiat de ces rassemblements qui ont ébranlé l'Allemagne tout entière et failli faire éclater le gouvernement de coalition de la chancelière Angela Merkel, où coexistent difficilement les partisans de la fermeté maximale et ceux de la modération à l'égard des migrants.

La chancelière était devenue à Chemnitz la cible principale des protestataires dans la rue, accusée d'être responsable d'une hausse supposée de la criminalité dans le pays due aux étrangers, après l'arrivée en Allemagne de plus d'un million de demandeurs d'asile en 2015 et 2016.

M^{me} Angela Merkel avait dénoncé des « chasses » aux étrangers dans les rues de Chemnitz.

Le groupuscule démantelé est ainsi soupçonné de s'en être pris le 14 septembre à « plusieurs étrangers » à Chemnitz lors d'une expédition punitive.

Les arrestations viennent conforter un peu plus la réputation de la région de Saxe, et au-delà de l'ex-RDA, comme fief de l'extrême droite, y compris violente. Sur le plan politique, c'est en Saxe que le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne — première formation d'opposition à la chambre nationale des députés depuis qu'elle y a fait son entrée il y a un an — obtient ses scores les plus importants.

III ISRAËL

Grève des Palestiniens contre la loi sur « l'État-nation juif »

AGENCE FRANCE-PRESSE
À JATT, ISRAËL

Les Palestiniens se sont joints lundi à une grève générale observée par les Arabes israéliens, contre une loi israélienne très controversée sur « l'État-nation juif » et en commémoration de la mort de 13 personnes lors d'affrontements avec la police israélienne en 2000.

En Cisjordanie occupée, à Gaza et à Jérusalem-Est, la partie palestinienne de la ville annexée et occupée par Israël, écoles et commerces sont restés pour la plupart fermés lundi, ont constaté des journalistes de l'Agence France-Presse.

À Jérusalem-Est, la plupart des commerces de la vieille ville étant fermés. La ville était très calme, les juifs observant par ailleurs le dernier jour de Souccot, la fête des Tabernacles.

Cette grève générale est dirigée « contre la politique appliquée par Israël pour éliminer le nationalisme palestinien et l'expulsion de citoyens de leurs terres », a déclaré Khaled Abou Ayouch, un habitant de Ramallah où se sont tenues des manifestations.

En observant cette grève générale, Arabes israéliens et Palestiniens marquent leur désaccord avec la loi sur « l'État-nation du peuple juif ».

Votée par le Parlement israélien le 19 juillet, cette loi confère aux juifs le droit « unique » à l'autodétermination en Israël et proclame que l'hébreu est la seule langue officielle d'Israël, l'arabe n'ayant qu'un statut « spécial » qui n'a pas été défini.

Aucun article ne mentionne l'égalité entre les citoyens ou le caractère démocratique du pays, faisant craindre que le caractère juif d'Israël ne prime sur ces autres principes.

Solidarité

Le texte inquisiteur d'autant plus les minorités que le document fait partie des lois fondamentales qui font office de Constitution, inexistant en Israël. Des recours ont été déposés devant la Cour suprême et des manifestations contre le texte ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes en Israël cet été.

Outre la protestation contre cette loi, la grève vise aussi à montrer la solidarité des Palestiniens avec les habitants de Khan al-Ahmar, en Cisjordanie, selon Hanane Achraoui, une haute responsable de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Ce village bédoïn d'environ 200 personnes est voué à être détruit par Israël qui le juge illégal, malgré les appels de plusieurs pays à épargner cette localité, devenue emblématique de l'opposition de communautés confrontées à l'occupation et à la colonisation israélienne en Cisjordanie.

En plus de la grève générale, dans la ville de Jatt (dans le nord d'Israël) ont vécu des Arabes israéliens, environ 1500 personnes ont participé à une marche en mémoire des victimes du 1er octobre 2000.

III ALENA

Le milieu culturel pousse un soupir de soulagement

L'exemption culturelle s'étend désormais au contenu circulant sur les plateformes numériques

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le milieu culturel a poussé un soupir de soulagement lundi, après avoir appris que l'exemption culturelle canadienne avait été maintenue dans la nouvelle entente de l'ALENA, appelée maintenant Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), et qu'elle s'étendait, de plus, au contenu circulant sur les plateformes numériques. En quelques mots, cela signifie que le Canada aura désormais les coudées franches pour protéger l'ensemble de sa production culturelle nationale devant les États-Unis.

Du côté de Patrimoine canadien, on parle d'une « étape importante » vers la protection de l'ensemble du contenu culturel canadien. Selon le porte-parole du ministre Pablo Rodriguez, Simon Ross, le gouvernement s'engage désormais à apporter aux auteurs canadiens la même protection sur contenu numé-

rique que celle qui existait sur les supports traditionnels. On sait que le gouvernement canadien s'apprête à réviser la loi sur la radiodiffusion ainsi que la loi sur le droit d'auteur, notamment pour y intégrer les contenus numériques. M. Ross a ajouté que tout le monde sera invité à contribuer à la production de contenu canadien.

Geneviève Dufour, professeure de droit international économique à l'Université de Sherbrooke, a qualifié cette avancée dans l'Accord États-Unis-Mexique-Canada de « gain majeur ». C'est un gain qui a d'ailleurs été obtenu de chaude lutte, la culture étant un domaine d'exportation majeur pour les États-Unis. M. Ross a précisé que l'exemption culturelle a été revendiquée jusqu'à la toute dernière minute par le gouvernement canadien.

À la Coalition pour la diversité culturelle, on se réjouissait aussi de la prolongation de la période d'application des droits d'auteur, qui passe de 50 ans

à 70 ans après le décès de l'auteur, ce qui garantit davantage de redevances aux ayants droit.

Tout reste cependant à faire du côté de la protection du contenu canadien numérique, puisque l'entente ne fait qu'autoriser le Canada à légiférer en cette matière. À la Coalition pour la diversité culturelle, on défend notamment le principe de « découvrabilité » culturelle canadienne, qui obligerait non seulement les plateformes numériques à diffuser du contenu canadien, mais également à en intégrer dans leurs listes de suggestions d'œuvres à découvrir.

« À la Coalition, on défend l'ensemble du secteur. Ce qu'on veut, c'est que le Canada prenne sa place » dans les services de musique en ligne ou d'émissions en continu par exemple, a dit la présidente de la Coalition, Solange Drouin. « On voudrait que le Canada mette en place des mesures pour favoriser la découvrabilité culturelle

sur le territoire, et impose des contributions à la production de contenu canadien. » La Coalition souhaite que ces contributions proviennent de l'ensemble des joueurs qui font affaire en sol canadien.

Pour l'instant, le gouvernement canadien attend les recommandations d'un comité d'experts pour déterminer quelle forme ces contributions peuvent prendre.

Il est difficile de connaître le pourcentage de contenu culturel canadien qui circule sur les plateformes numériques comme Spotify ou Netflix. En fait, ces données sont la propriété des plateformes en question. Selon M^{me} Drouin, « les artistes canadiens n'occupent pas une grande place » sur ces plateformes.

Le nouvel accord « est une bonne nouvelle pour la souveraineté culturelle », a résumé Stéphanie Hénault, directrice générale de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC).

Tout reste à faire du côté de la protection du contenu canadien numérique, puisque l'entente ne fait qu'autoriser le Canada à légiférer en cette matière

III 1931-2018

Décès du linguiste pour tous Jacques Laurin

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Jacques Laurin, professeur de français de Monsieur-Madame-Tout-le-Monde comme de grands communicateurs du Québec, auteur, linguiste, éditeur, est décédé, à l'âge de 87 ans, en Thaïlande.

Jacques Laurin aura été toute sa vie professeur de français. À la petite école d'abord, pendant quelque 30 ans; en Asie à la fin de sa vie, que ce soit à Taipei, en Corée, ou en Thaïlande, où il demeurait désormais et où ses cendres seront dispersées. Mais c'est par le truchement des ondes que le grand public l'a connu.

Ce docteur en linguistique de l'Université de Strasbourg aura traqué les fautes de français au petit écran, auprès de Suzanne Lapointe et Serge Laprade, comme à la radio. « Il n'était pas vraiment vieille France », se souvient le collègue au *Devoir* Jean-François Nadeau, « car il était plus décoincé que ça, mais il faisait très "noblesse locale", avec ses capsules linguistiques pour

grand public ». Jacques Laurin se voyait comme un technicien de la langue et de la communication orale — il a été conseiller à Radio-Canada, à Télé-Québec et à Météomédia —, sans se contenter de rester dans l'ombre, se faisant tour à tour conférencier et chroniqueur à ses heures.

Codirecteur des Éditions de l'Homme de 1974 à 1978 et éditeur à la même enseigne de 1996 à 2000, il est resté lié à la maison. Pascale Mongeon, editrice qui a travaillé sur ses mémoires (*Chroniques d'un homme heureux*, 2013), et sur son dernier opus (*Vaincre la peur de parler en public*, 2014), se souvient de sa présence régulière aux Éditions de l'Homme, des idées qu'il y portait, de son plaisir qui faisait que le travail ne semblait pas du travail. L'homme était réputé chaleureux, plein de sève, plein de vie.

« C'était quelqu'un de très humain, de très pédagogue, se remémore M^{me} Mongeon. Pour lui, tout pouvait passer, y compris la critique constructive, si c'était fait et dit avec amour et honnêteté. » Sur le plan de l'écriture, se rappelle en souriant M^{me} Mongeon, « c'était un auteur qui avait beaucoup d'idées, mais pas beaucoup d'ordre... », indique celle qui a quelques fois dû remettre de la structure dans des manuscrits fourre-tout.

Chevalier de l'Ordre national du Québec et reçu à l'Ordre du Canada, Jacques Laurin a signé plus d'une douzaine de titres pour démocratiser le bon usage de la langue française, et une *Grammaire érotique* parue d'abord sous pseudonyme avant d'être rééditée à nom découvert en 2014 (*La musardine*).



Sous la grande croix lumineuse qui surplombe la scène, il est d'abord et avant tout question des nombreux enjeux du vieillissement et de la relative imminence de la mort.

VALÉRIE REMISE

III CRITIQUE THÉÂTRE

Têtes d'enterrement

Alors que cinq babyboomers, réunis pour les funérailles d'un ami, partagent leur préoccupations, on se demande à qui s'adresse ce spectacle

CHRISTIAN SAINT-PIERRE
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

Alors que le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui célèbre ses 50 ans, Mani Soleymanlou a choisi d'offrir la scène à cinq représentants de la génération des baby-boomers. Après *Un*, *Deux*, *Trois*, *Ils étaient quatre*, *Cinq à sept et Huit*, spectacles où des vingtenaires et des trentenaires levaient le voile sur leurs tourments, le directeur artistique de la compagnie Orange noyée présente ces jours-ci le dernier volet du cycle identitaire qu'il a amorcé en 2011: *Neuf [titre provisoire]*.

Construit à partir d'improvisations, le spectacle donne à entendre les préoccupations d'un groupe d'acteurs vieillissants: Henri Chassé, Pierre Lebeau, Marc Messier, Mireille Métellus et Monique Spaziani. Ce sont en bonne partie leurs mots et leurs idées qui résonnent sur scène, leurs doutes et leurs angoisses, leur grandeur et leur petitesse, des confessions qui sont reliées entre elles par la musique — de la *Symphonie n° 9* de Glass à la *Pavane* de Fauré en passant par Michael Jackson (*You Are Not Alone*) et Alphaville (*Forever Young*) —, mais aussi par un texte plus poétique, narration par le truchement de laquelle se manifeste l'auteur, avec des formules telles que: « Un dernier coup et la mort plantera ses racines dans le corps du vivant. »

Réunis pour l'enterrement d'un collègue, les cinq protagonistes abordent en vrac les sujets les plus divers: de

l'amour à la révolution, de l'art à la politique, de la vie intérieure à la vie en société. Mais, sous la grande croix lumineuse qui surplombe la scène, il est d'abord et avant tout question des nombreux enjeux du vieillissement et de la relative imminence de la mort. « Va falloir mourir », lance l'un d'eux à l'attention de sa mère agonisante, aussi bien dire à lui-même. Alors que certaines discussions autour du cercueil sont profondes, émouvantes, existentielles, la plupart d'entre elles versent dans la comédie, voire dans la bouffonnerie. Une manière comme une autre de conjurer la mort.

Devant ce portait d'une génération, certes, mais aussi d'un milieu, celui du théâtre, une question subsiste: à qui s'adresse ce spectacle? Ou plutôt qui sera susceptible d'être interpellé par lui? Les baby-boomers, certainement, qui apparaissent ici plus angoissés par l'état de leur vessie ou de leurs dents que par celui de la planète. Risquent également d'y trouver leur compte les nostalgiques d'un temps meilleur, ceux qui déplorent le manque d'envergure intellectuelle et politique de notre époque. Quant aux autres, ceux qui ont les deux pieds dans un présent sur lequel ils sont déterminés à agir, gageons qu'ils auront de la difficulté à se sentir concernés.

Neuf [titre provisoire]

Texte et mise en scène: Mani Soleymanlou. Une coproduction du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui et d'Orange Noyée. Au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 20 octobre.



Jacques Laurin en 2013
ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

carnaval des couleurs
1^{ÈRE} ÉDITION
5 AU 8 OCTOBRE 2018
Rendez-vous sur la rue Sainte-Catherine Est, piétonnière entre Amherst et Champlain.
4 journées et soirées d'activités gratuites avec musique, danse et animation.

Québec Montréal
Ville-Marie Montréal TV5 Village LEDEVOIR

f Carnavaldescouleurs
carnavaldescouleurs.org

III NÉO-CLASSIQUE

Pour Alexandra Stréliski, le piano est un refuge

La musicienne montréalaise lance son album *Inscape* le 5 octobre



Alexandra Stréliski est une compositrice qui va droit au but, une mélodiste douée possédant aussi un solide sens du rythme. VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

On a voulu faire de moi une pianiste classique, ça ne m'intéresse pas, c'est trop rigide

ALEXANDRA STRÉLISKI



PHILIPPE RENAUD
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

A

Alexandra Stréliski insiste : « Je n'ai pas composé cet album pendant ma dépression, c'aurait été trop *dark*... » Elle le sait parce qu'elle a essayé. Chez elle, puis dans un chalet, ou réfugiée chez son ami Chilly Gonzales quand elle a touché le fond, chaque fois traînant avec elle son vieux piano droit, « mon piano à moi que j'ai depuis que j'ai six ans ». Quatre lieux différents avant d'aboutir en studio pour enfin enregistrer *Inscape*, son second album, qui paraît vendredi chez Secret City Records. Jamais sans son instrument. « Je connais super bien les démenagements de pianos », lance-t-elle en souriant.

L'anecdote rappelle combien la relation entre le musicien et son instrument est symbiotique. « Tu ne peux pas avoir plus direct, en terme de charge émotive », que d'entendre ce piano sur lequel furent composées, puis enregistrées, les onze pièces originales d'*Inscape*, cette fenêtre ouverte sur l'intime de la musicienne qui ne cache pas son admiration pour l'œuvre de Frédéric Chopin, la première référence qui nous saute aux oreilles en découvrant son nouvel album.

« C'est indéniablement une grosse influence, abonde Alexandra. J'ai grandi avec Chopin. C'est un mélodiste d'abord, Chopin. Chacune de ses mélodies est

comme un thème d'opéra... Je suis moi-même une mélodiste ; j'aime les thèmes qui racontent quelque chose », dit-elle, ajoutant au passage qu'elle a en commun avec le célèbre compositeur des racines européennes : « Je suis née à Montréal, mais mon père est français, et mon arrière-grand-père était juif et polonais. »

Faire résonner l'intime

Enfant, elle entre au Conservatoire, puis décroche un baccalauréat en musique générale et piano classique à l'Université de Montréal, avant de se diriger vers le domaine de la « musique sur commande, beaucoup de pub, du documentaire, de la musique pour le cinéma », nommément les musiques des films de Jean-Marc Vallée, dont *Dallas Buyers Club* — sa composition avait même été entendue durant la cérémonie des Oscar en 2014. « Beaucoup de création, mais toujours au service de quelqu'un. » Elle assure avoir appris énormément sur son métier en œuvrant dans un studio de création musicale, c'est cependant aussi ce qui aura provoqué sa chute, explicitement exprimée sur la huitième pièce de l'album, intitulée *Burnout Fugue*.

« Je voulais dire cette chose, mais je n'avais pas allumé que j'allais ensuite me faire poser autant de questions là-dessus, raconte en souriant Alexandra. Résultat : je parle beaucoup de ma vie personnelle. Mais je me dis : tant qu'à

parler, autant dire quelque chose. La dépression, tellement de gens la connaissent... Ce n'est pas un tabou, c'est un passage d'une vie, ça fait du bien d'en parler. Et ça *fit* avec ma démarche au piano : je partage quelque chose de très intime, ensuite, ça résonne ou ça ne résonne pas dans l'intimité des gens. On est nombreux à vivre la dépression, pourquoi ne pas en parler ? »

La musique sur commande est un bel apprentissage du métier, mais peu gratifiant quand on aspire à plus. « Moi, ce qui m'a fait *crasher*, c'est de ne pas être à la bonne place dans ma vie. J'ai trop fait les choses pour les autres. » Elle a tout balancé, le *job* confortable, les contrats qui défilent, pour se soigner l'âme et l'inspiration.

Pas une note de trop

Paraissant presque huit ans après son premier disque (*Pianoscope*), *Inscape* sonne magnifiquement bien. Or, il ne nous aura pas échappé que le mariage de la chose fut confié au réputé compositeur électronique expérimental américain Taylor Deupree, aussi patron de l'étiquette 2K, que Stréliski a recruté après avoir remarqué son travail sur la bande originale du film *Lion*, composée par les pianistes Dustin O'Halloran et Hauschka. « C'est difficile de bien enregistrer et *masteriser* le piano solo, et je sentais qu'il avait de l'expérience là-dedans. Il a vraiment fait une belle *job* : le son est chaud, c'est

rond, imparfait, pas trop contrôlé. J'ai été impressionné par son travail. »

Dense et dynamique, *Inscape* ne comporte pas une note en trop. Alexandra Stréliski est une compositrice qui va droit au but, une mélodiste douée possédant aussi un solide sens du rythme. « Je fais de la musique néo-classique-cinématographique-pop », explique-t-elle, soulignant les influences de Glenn Gould, Yann Tiersen ou Philip Glass. « J'aime que ma musique soit accrocheuse, qu'on comprenne l'idée derrière et que ce soit accessible. Je ne dirai jamais que je fais de la musique classique ; on a voulu faire de moi une pianiste classique, ça ne m'intéresse pas, c'est trop rigide. Ma manière, simple et condensée, de composer est en réaction à la musique classique. Je ne veux pas développer tel genre de sonate, je ne veux pas être avant-gardiste, je veux simplement faire de la pop pour toucher le cœur du monde. »

Paraissant presque huit ans après son premier disque (*Pianoscope*), *Inscape* sonne magnifiquement bien

CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
ICI RC Télé	Le Téléjournal avec Patrice Roy	District 31	La Facture	Unité 9	Faits Divers		Le Téléjournal		Sports express	23h05	Entrée principale		
TVA	TVA nouvelles	Le Tricheur	LOL :-)	L'Académie	O' / Retour au bercail	L'heure bleue	TVA nouvelles	22h35	Denis Lévesque	23h35	Deux filles le matin		
TQ	Pat'Patrouille	Conseils	Génial!	Banc public	Point doc	Homeland / Visions troubles	L'heure grave	Format familial	Deux hommes en or		Génial!		
V	Souper parfait	Occupation	Rire et délire	Xahi payant	Les jeux fous d'Ellen	NCIS: Los Angeles	Rousseau	22h45	Occupation double	NVL	Moment V		
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60			Le Téléjournal	Le Téléjournal		Le National	Le National	24/60		
TV5	17h50 Champi...	Journal FR	Voisins/ Voisins	Classe à part	Irresponsable	Chacun son île	Accusé / L'histoire de Nathalie	Journal/ C à dire	Journal Afrique	C à vous			
D	Incendie Mont-Blanc	Vie de chantier			Le convoi de l'extrême	Panique sur la 401	Texas Chrome	Alaska: La ruée vers l'or		Ruée vers l'or			
VIE	Mini-maisons sur mesure	Trading Spaces			Pas le choix de rénover!	Tous pour un chalet! / Terrasse	Quoi ton plan?	Rénos	Ça change pas	Déco Top	Cinéma		
MAX	Bones / Monsieur Ed	Le mentaliste			Imposteurs	Orange Is the New Black	22h05	Amour	Girlfriend	Dr House	Imposteurs		
VRAK	Max et Livia	Big Bang	Young Sheldon	Rencontrée	Jane l'Immaculée	Code G.	Max et Livia	iZombie	#5règles	Filles fauchées	Hors d'ondes		
RDS	17h00 Le 5 à 7	Hockey 360° (D)			ATP Tennis - Tournoi de Chine		L'antichambre (D)	Sports 30	Hockey 360°		Boxe		
HISTORIA	De l'acier et du feu	Cash Cowboys			Cash Cowboys	Pawn Stars	Pawn Stars	Les aS de la brocante	Les aS de la brocante		A\$ de brocante		
ICI ARTV	Temps-Paix	Temps-Paix	Temps-Paix	Quelle famille!	Anne	Anne	Anne	La révolte des bonnes filles	Les Borgia		Les Morissette		
EXPLORA	Planète Terre	Sauve qui pique!			Découverte / Planète Bleue II	Dossiers Ille Reich / Jihad nazi	Méga convois	YouTube Revolution			Big History		
SÉRIES+	Graceland / Les réseaux	Élémentaire / Jolies poupées			Blue Bloods	Code Black (v.f.)	Instinct / L'ange de la mort	La loi et l'ordre: Crimes sexuels			Rizzoli & Isles		
Z	Les pires chauffards canadiens	Face Off / Body painting			Orphan Black / Le Monstre	Surnaturel	Marvel's Inhumans (v.f.)	Maripier!	Porn		Les Brown		
C. SAVOIR	18h25 Thèse	36.9°	TDAH	Mémoires/ VOD	CORIM	Petits génies	21h20	50 ans	Découverte	22h10	Oser	Electron/ Idées	
EVASION	Plongée dans le grand bleu	Vu sur terre / Québec			Mordu de la pêche	Super fleuves / L'Amazone	Unis pour survivre / Au menu	Bienvenue chez nous			Vu sur terre		
TFO	Maxi/ Mirette	S.O.S./ Top!	Amélie	Métiers/ Top!	Subito texto	Motel Monstre	CAMILLE CLAUDEL (1988) avec Gérard Depardieu, Laurent Gréville, Isabelle Adjani	22h50	LA PROMESSE (2001) Robin Wright Penn.				
Cinéma	17h25 CAMPAGNE POUR DE...	18h55 REGNE SUR MOI (2007)	Adam Sandler.				LA BEBE DE BRIDGET JONES (2016) Renée Zellweger.	23h05	AURORE (2017) Agnes Jaoui.				
SECRAN	17h00 DE PERE EN FLIC 2	PASSAGERS (2016) avec Chris Pratt, Jennifer Lawrence.			Les larmes du crocodile	L'homme aux cobras	Fermiers du futur	Andreas Gursky, la			RIP: Remix		
Planète	17h00 Propagan	Marie-Antoinette, la véritable histoire			ART Impact	Montrealers	Montréal, mon amour	514 Undisco.	CityLife	ART Impact	Mille visages	LeZarts	
MATV	Mille visages	CityLife	514 Undisco.	Curious City	Still Standing	22 Minutes	Baroness	Hang Ups	CBC News: The National	CBCNews	Interrupt	Coronation St.	
CBC	CBCNews	Politics	JFL: Gags	Coronation St.	The Voice	The Voice	This Is Us / A Philadelphia Story	The Big Bang	The Big Bang	CTV National	News Montreal	0h05 Daily S.	
CTV	Global National	Global News	NCIS: New Orleans / Inside Out	NCIS / Love Thy Neighbor	Dancing With the Stars / Las Vegas Night	A Million Little Things / Pilot	News	23h35	Jimmy Kimmel Live				
ABC	News	News	Local 22 News	Inside Edition	NCIS / Love Thy Neighbor	FBI / Green Birds	NCIS: New Orleans / Inside Out	News	23h35	The Late Show			
CBS	Channel 3 News at 6 p.m.	Evening News	Ent. Tonight	Jeopardy!	Wheel Fortune	The Voice	New Amsterdam / Rituals	News	23h35	The Tonight Show			
NBC	6pm News	NBC News	Guest of House	Outdoor	The Great American Read	Frontline / Trump's Showdown	Frontline / Trump's Showdown	Amanpour & Company	Amanpour & Company				
PBS (33)	PBS NewsHour	Guest of House	Outdoor		The Great American Read	Frontline / Trump's Showdown							
PBS (57)	News	Business	PBS NewsHour										
UNIS	Ouache/ Ouache	Cochon dingue	Mauvais karma		L'ILE DE SABLE (1999) Caroline Dhavernas.		Ciné tout court	Sacrés objets / Fil			Filles de Caleb		
HBO	A Dangerous Son				Vice News	Tracey Ullman Last Week	The Deuce / What Big Ideas	Student Athlete			Insecure	Vice News	
AddikTV	STARKY ET HUTCH (2004) avec Owen Wilson, Ben Stiller.				Il était une fois / Nimue		DC: Les légendes de demain	Flash / La ligne d'arrivée	Nation Z / Le rève de Warren		Motel Bates		
TVA Sports	17h30 TVA sp.	Steven Butler	Dave Morissette en direct		LMB Baseball - Match de meilleur deuxième de la Ligue nationale (D)						Le TVA sports	D.Morissette	
10/02	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

À LA TÉLÉ

Notre choix ce soir

Retour à l'école

En ces lendemains d'élections, un peu de « légèreté » adolescente ne peut pas nuire. Cette série sise dans une école secondaire privée écrite par Sarah-Maude Beauchesne (*Cœur de slush*) est tout indiquée... L'académie, saison 1, TVA, 19 h 30

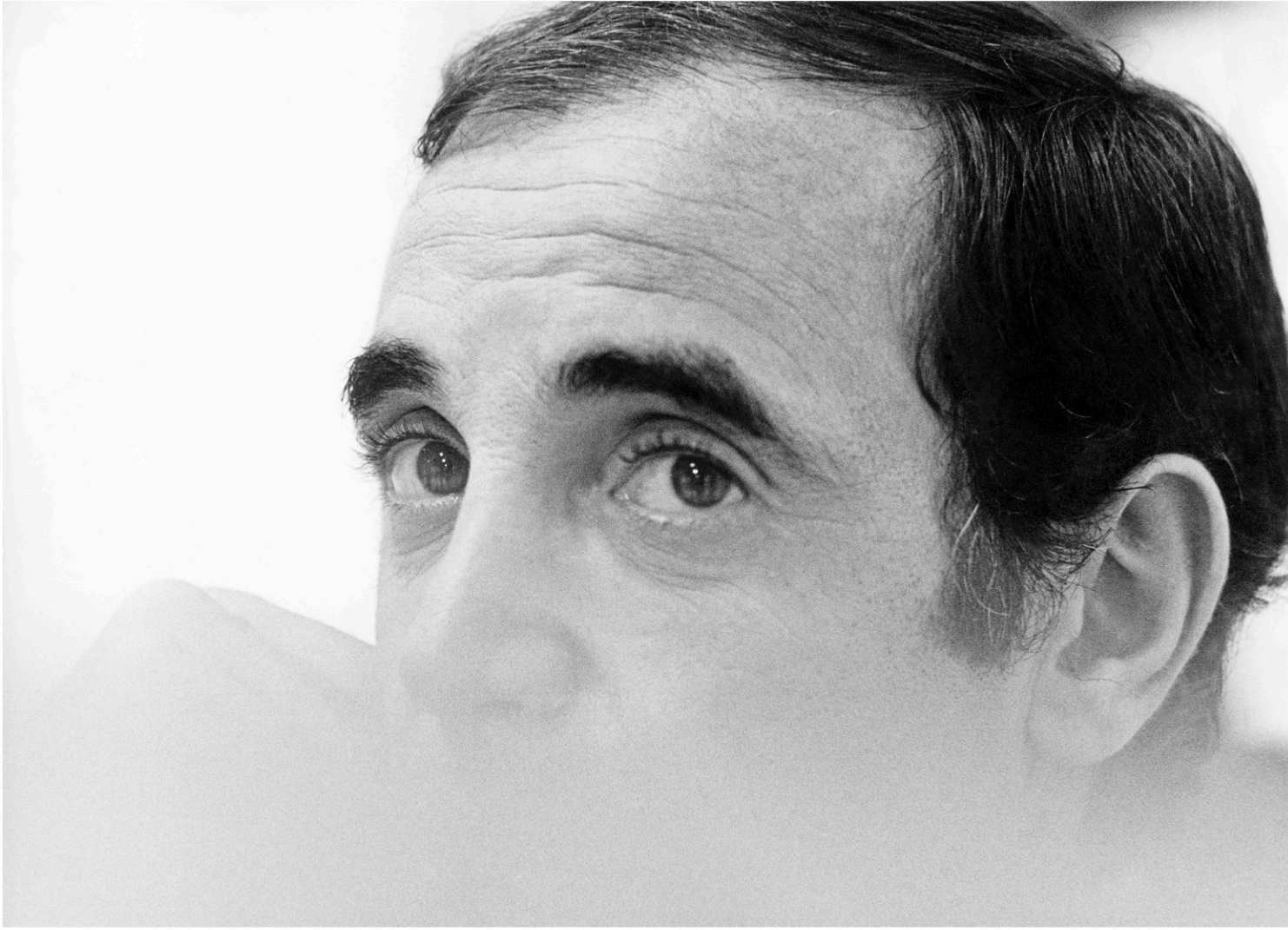
Encore pas mal Tanguy

La suite de cette comédie française suivant le destin chamboulé d'un trentenaire paresseux de retour au domicile familial qui se découvre un fils de 16 ans est encore plus délicieuse que la première saison. Irresponsable, saison 2, TV5, 20 h 30

Revoir Charles

Une occasion de voir ou de revoir cet entretien accordé en octobre 2010. Tout le monde en parle de Charles Aznavour, Radio-Canada, 23 h 05

Amélie Gaudreau



Charles Aznavour sur le plateau de son émission de télévision *Extraznavour*, en octobre 1966; avec son épouse Ulla en avril 1972; au Palais des congrès de Paris le 30 septembre 1987 lors de son retour sur scène après sept ans d'absence; photo de la façade de l'Olympia prise le 24 août 1983, salle mythique de Paris où ont défilé les Beatles, les Rolling Stones, Jacques Brel et, bien sûr, Charles Aznavour.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Mort du chantre de la nostalgie

Charles Aznavour, le plus célèbre ambassadeur de la chanson française, s'éteint à 94 ans

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

S

es *Deux guitares* aux accents tziganes tristes à pleurer, il en chantait le refrain dans la langue de ses parents, l'arménien, lui qui naquit à Saint-Germain-des-Près en 1924 sous le nom de Shahnourh Varinag Aznavourian et porta ses racines sur son dos. « Apportez-moi du vin fort, car le vin délivre », exhortait-il les musiciens de cette chanson. Le voici libéré de la nostalgie, grande muse de sa vie.

La frêle silhouette de noir vêtue n'évoquera plus devant nous les amours mortes de son timbre voilé. On n'assistera plus à ses faux « derniers tours de chant », comme il nous en servit en 2002 et en 2005 à Montréal. La bête de scène avait fini par se préfigurer en centenaire chantant. Il aura tant réalisé ses rêves, au cours de sa vie, Charles Aznavour. Immortel, pourquoi pas, un coup parti ?

Quand même : tirer sa révérence à 94 ans sans lâcher le micro (il revenait d'une tournée au Japon) aura été pour ce fils d'émigrés une revanche du destin. Le milieu de la chanson lui avait tant rebattu les oreilles qu'avec son physique de gringalet, sa voix peu profonde, sa dégaine populaire, mieux valait abandonner le métier aux langoureux chanteurs de charme. « Je chanterai pourtant, quitte à m'en déchirer la glotte » rappelait-il en 1970 dans son autobiographie *Aznavour par Aznavour*.

L'ambition l'aura soutenu jusqu'à son triomphe à L'Alhambra parisien, le 12 décembre 1957, concert qui lui ouvrit les cœurs du public français. Celui-ci s'était montré tiède jusque-là, malgré ses titres composés pour Gréco, Piaf et compagnie. « Je m'voyais déjà en haut de l'affiche », entonna-t-il en embrassant son destin. Il avait 36 ans, âge vénérable pour démarrer en France dans le métier. Ne lui restait en somme qu'à durer.

Aznavour, qui s'était voulu un pont

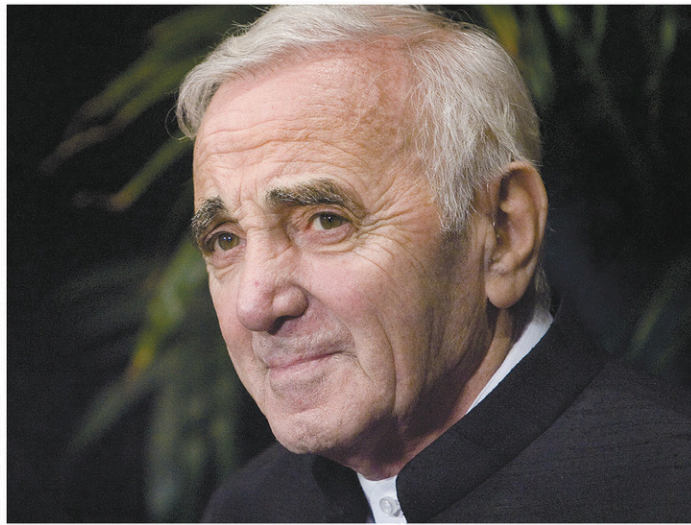


Charles Aznavour lors d'un concours d'élégance à Enghien-les-Bains, en France, en juin 1956

AGENCE FRANCE-PRESSE

Charles Aznavour lors d'un passage à Montréal au début des années 2010

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR



entre les publics des chansons « à texte » et ceux des mélodies populaires, aura survécu à toutes les vagues musicales pop. Son énergie, sa créativité sans bornes, son ouverture à la relève, la poésie romanesque de ses chansons, sa franchise, son manque total de prétention lui auront valu trois générations d'admirateurs aux quatre coins du monde. Il avait su livrer des mots sortis de ses tripes. Le public sait reconnaître les accents de vérité.

Québécois de cœur

La mort de Charles Aznavour en Provence, durant la nuit de dimanche à lundi, n'est pas qu'un deuil immense pour la France, qui enterre avec lui son dernier géant de la chanson, ni pour son Arménie de diaspora, dont il fut l'ardent ambassadeur, ni pour la planète qui salue en lui l'artiste francophone de variétés le plus célèbre hors de sa patrie. Beaucoup pour le Québec, son berceau d'artiste, son asile bien-aimé. Sans Édith Piaf, qui l'avait entraîné en 1948 dans sa tournée à New York et à Montréal, le cours de notre petite histoire culturelle serait changé.

La romance entre le chantre de *Formidable* et le public québécois dura non moins de 60 ans. Il s'était d'abord produit au Faisan doré et au Quartier latin à Montréal et Chez Gérard à Québec, un an et demi en duo avec le pianiste Pierre Roche, qui allait s'établir dans nos terres. Aznavour ne cessa de revenir dans ce Québec qui l'avait adopté d'emblée en sa Grande Noirceur. Ami de Monique Leyrac, il allait chanter plus tard avec Gilles Vigneault et Céline Dion, recevoir chez nous tous les honneurs, s'enticher artistiquement de la chanteuse Lynda Lemay, qu'il parraina en France. Dans le film *C.R.A.Z.Y.*, de Jean-Marc Vallée, *Emmenez-moi* d'Aznavour résonnait comme un appel au large. C'est un peu de nous qui part avec lui.

Tous les regrets du monde

Cent quatre-vingts millions de disques vendus, 1200 chansons semées en plusieurs langues, dont l'anglais, l'espagnol, l'italien, le kabyle; pas mal pour un ancien mal-aimé. Dans *La bohème*,

sa chanson la plus célèbre, il avait transformé ses débuts à Montmartre en hymne à la créativité des jeunes artistes sans le sou. Cette période de vaches maigres allait paradoxalement lui inspirer tous les regrets du monde, chantés sur mille tons, en retours en arrière. « Hier encore, j'avais vingt ans », s'étonnait-il face au passage du temps. Tout s'était déroulé si vite...

Ce grand internationaliste aura abordé le quotidien conjugal en mal de merveilleux dans *Tu t'laisses aller*, montré avant d'autres les détresses d'une homosexualité de l'ombre dans *Comme ils disent*. La fin des amours inspira à l'artiste trois fois marié les accents de *Que c'est triste, Venise, C'est comme un jour, Il faut savoir; Et pourtant*. Bien d'autres...

Et qui peut oublier la mise en scène évoquée de sa *Mamma* italienne mourante aux côtés de ses grands fils, bijou de chanson d'adieu creve-cœur.

Grand mélodiste, Aznavour était aussi un excellent acteur, dont on retient la performance dans *Tirez sur le pianiste*, de François Truffaut, en 1960, aux côtés de Marie Dubois en musicien fragile. Autre excellente prestation aux côtés de Michel Serrault dans *Les fantômes du chapelier*, de Claude Chabrol, en 1982, en tailleur témoin aux prises avec sa conscience.

Aznavour a été à l'affiche d'une soixantaine de films, même avec un petit rôle dans *Le testament d'Orphée*, de Jean Cocteau, en 1960. Il fut dirigé par Julien Duvivier (*Le diable et les dix commandements*), Volker Schlöndorff (*Le tambour*) Claude Lelouch (*Édith et Marcel*). Dans *Ararat*, film que le Torontois Atom Egoyan avait consacré au génocide arménien, il incarnait le metteur en scène de cette histoire à tiroirs.

Aznavour manqua toutefois, si ce n'est dans le film de Truffaut, de grands rôles capables de mettre en lumière sa sensibilité, son humour en demi-teinte et ses tourments métaphysiques, omniprésents dans son répertoire musical.

« Que vivons-nous ? pourquoi vivons-nous ? Quelle est la raison d'être ? » demandait-il dans sa chanson *Les deux Guitares*. Le voici envolé avec ses questions dans le vent d'automne, qui l'a emporté avec lui.

ILS ONT DIT

Profondément français, attaché viscéralement à ses racines arméniennes, reconnu dans le monde entier, Charles Aznavour aura accompagné les joies et les peines de trois générations. Ses chefs-d'œuvre, son timbre, son rayonnement unique lui survivront longtemps.

EMMANUEL MACRON



Monsieur Charles, vous resterez toujours *For me Formidable*. Respect et condoléances à votre famille.

CÉLINE DION



Charles ne nous quittera jamais, il est parti par-delà le ciel retrouver d'autres étoiles, tant d'amis avec qui vivre sa bohème et prolonger sa jeunesse. Ses chansons, d'un pays à l'autre, sont des beautés éternelles.

NANA MOUSKOURI



Charles était mon mentor, mon ami, mon amour. Il me manquera pour toujours.

LIZA MINNELLI



Une perte énorme pour le monde entier. Un fils exceptionnel du peuple arménien.

NIKOL PACHINIAN



Et soudain, le silence.

OXMO PUCCINO

